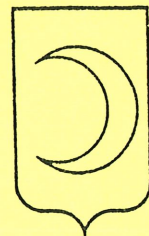
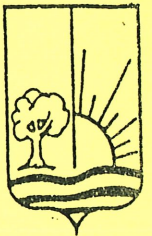


BUSSAC info



Oron-la-Ville



Bussac



N° 40

DEUXIEME TRIMESTRE 1991

SOMMAIRE

BUSSAC INFO

BULLETIN MUNICIPAL
D'INFORMATION

N° 40

DEUXIEME TRIMESTRE
1991

Responsable de la publication:
Guy Chapuis.

Rédacteur : J.L. Pommier

Comité de rédaction :

M.C. Allinand, R. Bouraud, N.
Chabot, M.J. Chapuis, N. Gui-
ter, N. Labbé, J.P. Lajoie, M.C.
Pommier.

Avec la participation de la sec-
tion photo du F.R.

ISSN : 0776-2246

3 Editorial

Informations municipales

- 4 Réunion de conseil du 22/03/91
5 Réunion de conseil du 12/04/91
6 Réunion de conseil du 08/05/91
7 Réunion de conseil du 17/05/91
10 Problèmes ferroviaires saintais
11 Budget primitif 1991

Informations locales

- 15 En bref et en vrac
18 Un syndicat de pays en Saintonge romane
20 Sous le signe du folklore, Bussac a fait la fête
22 Eglise, un tableau ressuscité
25 Conseil d'école du 04/04/91
26 Conceil d'école du 18/05/91
28 Ecole, visite à la ferme...
29 La guerre des cimetières
33 Le nouveau jardin communal

Foyer rural

- 35 Jumelage : il y a dix ans...
37 Gymnastique volontaire
39 Tennis - Tennis de table
40 Football

En couverture : Notre Dame de l'Assomption en voie de restauration
(détail du tableau)

Jeune fille cherche à faire
ménages ou garder
enfants

Tel au 46.74.10.93

Recherche local pour abriter
caravane

Tel 46.93.36.01

A vendre

Vélos demi-course garçons
6 - 9 ans et 8 - 12 ans

S'adresser chez M. Christine
Durand, Montvolant

Tel 46.74.45.15

Société de Construction Saintaise

Gérant : **M. Robert LECOMTE**

BÉTON ARMÉ
CARRELAGE
COUVERTURE
M É T R È S



PAVILLON
.. CLÉS ..
EN MAINS

"L'Espérance"

BUSSAC

17100 SAINTES

Tél. 74.17.78

93.21.63

SARL au Capital de 20.000 F

RC 80 B 42

SIRET 319 346 250 00016

MECA MOTOCULTURE

Les Chaumes - 17100 Bussac / Charente

(sortie Bussac - direction St Vaize)

Tel. 46.92.10.15

ENTRETIEN - REPARATION - VENTE

Cyclomoteurs - Motoculteurs - Tondeuses -
Débroussailleuses - Tronçonneuses ...

Editorial

*... "Gens d'Oron et de Saintonge
 Ont décidé notre pain, notre vin, notre feu partager.
 Qu'à fuite du temps amitié se prolonge
 Comme au printemps ruban de fleurs en un vert pré." ...,
 "ce trente du mois de may MCMLXXXI,"*

Un poète oronnais, Robert Kissling, célébrait en ces termes, le jumelage de nos deux cités.

Vous avez bien lu : 30 mai 1981 !

Nous célébrons donc cette année le dixième anniversaire de cette amitié qui se prolonge.

A cette occasion nous accueillerons, dans la semaine du 7 au 15 juillet, une délégation forte de 46 oronnais.

Je me réjouis de retrouver parmi eux mon ami Albert Disserens avec lequel nous avons scellé ce jumelage.

Au partage familial du pain, du vin, du feu (si nécessaire) le conseil municipal a voulu s'associer en suivant la suggestion de notre collègue Yvette Garlopeau. Nous avons décidé de réaliser un "Jardin du jumelage" où nos amis oronnais et leurs familles d'accueil planteront des arbres de l'amitié.

Cette cérémonie à laquelle nous voulons donner un caractère strictement amical sera suivie d'un vin d'honneur et d'un bal populaire gratuit.

Elle se déroulera dans la soirée du 14 juillet.

Je vous invite dès à présent à réserver cette soirée pour venir témoigner aux "Gens d'Oron" que la fuite du temps ne saurait rompre l'amitié.

Guy Chapuis

Conseil municipal du 22/03/91

Le Conseil municipal s'est réuni à la mairie à 20 h 45 sous la présidence de M. Guy Chapuis, maire et en présence de M. le Receveur municipal. Deux conseillers étaient absents et excusés.

Vote du budget primitif 1991

Après examen des différents chapitres, tant en fonctionnement qu'en investissement, le Conseil vote à l'unanimité ce budget ainsi équilibré :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 887 852 F

Dépenses et recettes d'investissement : 744 919 F

Il décide d'engager le programme d'investissement suivant :

1- Bâtiments communaux (245 000 F)

Ecole :

Réfection des plafonds des salles de classe, confection du plafond de la salle annexe, ventilation dans la cuisine

Salle municipale et Foyer rural

Carrelage des vestiaires du football, aménagement du bar de la salle municipale et pose de pavés autobloquants à l'entrée de la salle.

Eglise

Restauration du tableau de l'Assomption

2- Voirie (115 500 F)

Divers travaux et en particulier, pose de caniveaux au Bourg, aménagement de la traversée de la commune

3- Acquisition de terrains (55 000 F)

4- Acquisition de matériel (50 000 F)

Achat d'un fourgon

Vote du taux des quatre taxes :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil décide de limiter à 4 % l'augmentation des contributions directes pour 1991, déterminant ainsi les nouveaux taux :

- Taxe d'habitation 5,43 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties 11,76 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 35,79 %
- Taxe professionnelle 11,13 %

Conseil municipal du 12.04.91

Le 12 avril 1991 à 18h15, le Conseil municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Guy Chapuis, maire. Cinq conseillers étaient absents dont quatre excusés.

Voirie

Pose de caniveaux et bordures de trottoir au bourg

En raison de la charge de travail des employés communaux, le Conseil municipal décide de confier à une entreprise la mise en place de bordures de trottoir du passage à niveau à l'église. Le choix sera arrêté après examen de devis.

Aménagement de la D. 114

Le maire rappelle au Conseil municipal que des travaux de rectification du profil longitudinal du CD 114 doivent être réalisés au cours de l'année 1991. Ces améliorations souhaitables risquant cependant d'accroître la vitesse déjà excessive de nombreux automobilistes dans la traversée de la commune, il importe d'accompagner cette opération de travaux d'aménagement destinés à renforcer la sécurité des usagers en réduisant la vitesse.

Les études réalisées depuis plus d'un an en collaboration avec les services de la D.D.E. et du Cabinet Ponant aboutissent à la proposition de solutions jugées satisfaisantes. Cependant, les premières évaluations font apparaître un coût non supportable par le budget communal.

En conséquence, le Conseil municipal sollicite l'aide du Conseil général au taux le plus élevé ainsi que l'inscription d'urgence de cette opération dans le cadre d'une prochaine décision modificative.

Bâtiments communaux

Assainissement du mur logement-Mairie

M. Bedochaud informe le Conseil que le mur mitoyen entre la mairie et le logement font apparaître des traces importantes d'humidité. Une entreprise spécialisée dans ce type de traitement a fait une proposition. Le Conseil municipal souhaite un complément d'information avant d'arrêter sa décision.

Aménagement salle municipale

Le maire invite le Conseil à réfléchir à la réfection du bar et à la confection d'une terrasse extérieure. Il sera toutefois difficile de réaliser ces travaux avant Juillet comme souhaité.

Divers

Célébration du 10ème anniversaire du Jumelage

Madame Garlopeau informe le Conseil que la commission mise en place lors de la précédente réunion s'est réunie une première fois et formule les propositions suivantes pour la journée du 14 juillet.

Informations municipales

Aménagement d'un square avec participation des familles d'accueil et de leurs hôtes près du terrain de football à 7.

Buffet froid pour les familles d'accueil et leurs hôtes.
Après dîner, bal gratuit pour tous les Bussacais.

□ 3ème ronde nationale de Saintonge

Le maire informe le Conseil qu'il a reçu de l'écurie Goulebenèze une demande de location de la salle municipale les 20 et 21 juillet, pour la 3ème Ronde nationale de Saintonge. Le Conseil donne un avis favorable à cette location qui se fera aux conditions financières habituelles.

□ Indemnités de logement - instituteurs

Le maire informe le Conseil du complément d'indemnité que la Commune doit verser à ses enseignants (circulaire préfectorale du 26 mars 1991). En effet, la dotation spéciale instituteurs versée par l'Etat ne compense pas la totalité de cette indemnité. Ainsi, la Commune doit prévoir les crédits nécessaires à son budget. Le Conseil prend acte de cette dépense.

Conseil municipal du 08.05.91

Le Conseil municipal s'est réuni à la mairie le 8 mai à 9h, sous la présidence de M. Guy Chapuis, maire. Quatre conseillers étaient absents dont trois excusés.

Aménagement du square du jumelage

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la proposition faite par Mme Garlopeau lors de la précédente réunion pour l'aménagement en aire d'accueil et de repos de la parcelle jouxtant le terrain de football à 7, en bordure de la D.114.

Après examen des diverses propositions, le Conseil municipal accepte les devis présentés par l'entreprise Gaudy-Bonneau pour l'aménagement paysager, par le Parc départemental pour la fourniture des végétaux, par l'entreprise Garlopeau pour l'alimentation en eau. Pour cette dernière, en raison du coût résultant de la pose d'un nouveau compteur, il est décidé du raccordement au réseau de la salle municipale avec pose d'un sous-compteur. Il faudra également prévoir l'éclairage de ce square par trois ou quatre points lumineux.

Aménagement de la salle municipale

Le maire attire l'attention du Conseil municipal sur la nécessité de réaménager la salle municipale (acoustique, chauffage, éclairage naturel, réfection du bar et réalisation d'une terrasse extérieure). Un avant-projet sommaire fait apparaître un coût estimé à 333 000F.

En raison de l'urgence et de l'importance de ces travaux, le Conseil municipal sollicite une aide de l'Etat.

Informations municipales

Réalisation de la terrasse extérieure (salle municipale)

En raison de la charge de travail des employés communaux, le Conseil municipal décide de confier la réalisation de cette terrasse, en pavés autoblocants, à une entreprise. Il est aussi convenu de réaliser l'accès de l'école à la D.114. Le maire demande aussi au Conseil de réfléchir à l'aménagement de la partie supérieure du bar (peut-être en salle de réunion).

Demande de location de la salle municipale

Le maire informe le Conseil qu'il a été saisi de plaintes de voisinage résultant des activités du groupe "Dynamite". Il donne lecture du courrier par lequel ce groupe sollicite la location de la salle municipale. Le Conseil municipal, considérant les plaintes du voisinage, reconnues par le groupe, demande :

- 1) de se renseigner auprès de la ville de Saintes pour y utiliser une salle insonorisée récemment créée et spécialement conçue pour ce type de répétition ;
- 2) de tenir compte du fait que la location de la salle municipale de Bussac peut lui être accordée dans des créneaux horaires à définir, avec un niveau sonore réduit, sans engagement régulier de la commune (prise en compte des locations habituelles ;
- 3) de cesser les répétitions au domicile.

Conseil municipal du 17/05/91

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie le vendredi 17 mai à 20h45, sous la présidence de M. Guy Chapuis, maire. Deux conseillers étaient absents et excusés (dont 1 avec pouvoir).

Premier avenant à la convention S.E.M.I.S. (Rénovation du Presbytère)

Le maire rappelle au Conseil que la Commune avait signé le 13 janvier 1988 une convention avec la S.E.M.I.S. pour la rénovation du presbytère. L'opération ayant été achevée et son bilan définitif établi, un avenant, modifie en conséquence la convention initiale :

Article 1.2, prix de revient définitif = 867 900.01F.

Article 3.2, mode de financement, soit :

- à titre principal, un prêt locatif aidé de la Caisse des dépôts et consignations d'un montant nominal de 810 000F.
- une subvention EDF reçue au titre du "Label confort sécurité" de Promotelec de 6 000F.
- les fonds propres de la Société : 51 900,01F.

Le Conseil l'approuve tel qu'il est rédigé et autorise le maire à le signer.

Informations municipales

Legs Couprie

Le maire invite le Conseil, conformément aux dispositions du testament de M. Jean Couprie, à désigner une jeune fille devant bénéficier en 1991 des arrérages du legs fait par le susnommé à la Commune de Bussac.

Le Conseil, après examen du dit testament, désigne à l'unanimité Mlle Christèle Isabeau, née le 3 Octobre 1972 à Saintes pour recevoir les arrérages du dit legs (100 F.).

Exonération de certaines taxes

Le maire rappelle au Conseil que les assemblées délibérantes peuvent modifier, dans le cadre de la loi, les modalités d'établissement des impôts directs locaux par une décision communiquée avant le 1er juillet.

Il propose :

- l'exonération de taxe professionnelle et taxe foncière sur les propriétés bâties pour les entreprises nouvelles bénéficiaires des exonérations prévues aux articles 44 sexies et 44 septies du Code général des impôts, pour les établissements qu'elles ont créé ou repris à une entreprise en difficulté ;
- l'exonération de taxe professionnelle pendant les deux années qui suivent celle de leur installation pour les médecins ainsi que les auxiliaires médicaux qui, exerçant pour la première fois leur activité à titre libéral, s'établissent dans une commune de moins de 2 000 habitants ;
- l'exonération de taxe foncière sur les propriétés non bâties pour une durée qui ne saurait dépasser huit ans pour les terrains nouvellement plantés en noyers, et jusqu'à l'entrée en production pour les terrains plantés en arbres truffiers.

Le Conseil municipal approuve ces exonérations et demande à l'Administration de les prendre en considération pour les années à venir, sauf délibération contraire du Conseil.

Acquisition d'une table pour la cuisine du Restaurant scolaire

La table de travail de la cuisine étant en mauvais état, le Conseil municipal décide, en accord avec le régisseur du restaurant scolaire, d'en acquérir une en matériau mieux approprié à cet usage.

Adhésion de la commune de Balanzac au Syndicat de pays Saintonge romane

La commune de Balanzac a demandé son adhésion au Syndicat de pays Saintonge romane. Lors de la réunion du Comité syndicat du 26 avril 1991, le Comité a approuvé par un vote unanime l'entrée de Balanzac dans le Syndicat et soumet ladite entrée à tous les conseils municipaux des communes déjà adhérentes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'entrée de la Commune de Balanzac dans le dit Syndicat.

Informations municipales

Demande d'autorisation d'un exploitant de taxi

Le maire informe le Conseil qu'il avait reçu en début d'année la demande d'un administré désireux de s'implanter à Bussac comme exploitant de taxi. Le dossier transmis en préfecture a reçu un avis défavorable de la commission départementale.

Le Conseil municipal, constatant qu'il appartient au pétitionnaire d'apprécier le risque commercial d'une telle entreprise et considérant que celui-ci est actuellement demandeur d'emploi, souhaite que l'autorisation lui soit accordée.

Tarifs concessions cimetièrre

Le Conseil municipal décide que le coût et la durée des concessions dans la partie ancienne du cimetière et dans l'extension seront les mêmes (concessions cinquantenaires à 300F. la place, 200F. revenant à la Commune et 100F. au C.C.A.S.)

Monsieur Bouraud rencontrera le responsable de la Régie intercommunale des pompes funèbres du SIVOM pour étudier avec lui la possibilité de fosses "préfabriquées" (creusement, pose de bac,)

Motion des communes du SIVOM au ministre de l'Education nationale

Le maire informe le Conseil que les communes du SIVOM ont l'intention d'adresser au ministre de l'Education nationale une motion demandant que le seuil de fermeture des classes actuellement de 27,4 pour la Charente-maritime soit ramené à 25.

Le Conseil municipal constate que le seuil actuel accroît le risque de fermeture de classes, fermeture préjudiciable à une bonne scolarisation des enfants ainsi qu'à la qualité de la vie communale, associative en particulier.

En conséquence, il exprime un avis très défavorable à l'adoption de la proposition précédente.

Travaux du Bourg

A la suite de la visite de la commission de la voirie le samedi 11 mai, il a été souhaité que la chaussée dans la partie "centre ancien" soit traitée en béton lavé avec un caniveau central. Ces travaux pourraient être réalisés en régie communale. Le Conseil municipal approuve cette proposition.

Informations municipales

Problèmes ferroviaires saintais

Réuni en présence d'une vingtaine de cheminots bussacais, après les avoir entendu, le Conseil municipal a adopté la délibération suivante, immédiatement transmise à la sous-préfecture de Saintes.

DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de SAINTES

Canton
de SAINTES-NORD

Commune
de BUSSAC SUR CHARENTE

Objet
AVENIR DU DEPOT S.N.C.F

DATE DE CONVOCATION

10/06/1991

DATE D'AFFICHAGE

14/06/1991

Nombre de conseillers
en exercice15

Nombre de présents13

Nombre de votants13

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BUSSAC SUR CHARENTE

L'An mil neuf cent quatre-vingt-onze
le Treize du mois de Juin à 20 heures 45
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique,
sous la présidence de Monsieur Guy CHAPUIS, Maire.

Étaient présents : MM. CHAPUIS, Maire, DANIAUD, BEDOCHAUD,
Mmes GUITER, POMMIER, Mrs BOURAUD, BERNIARD, COUTEAU, SIMONNET,
EMERIT, Mmes DURAND, GARLOPEAU et MONGET.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents : MM. Excusés : Mme BRUNETEAU et Mr PIMIENTA.

M. me GUITER a été élu Secrétaire.

Inquiet des menaces qui pèsent sur le dépôt S.N.C.F.,
le Conseil Municipal de BUSSAC SUR CHARENTE, réuni ce jour
13 Juin 1991, réaffirme son attachement au maintien de l'acti-
vité ferroviaire sur la Ville de SAINTES.

Il soutient l'action menée par les personnels et cette
ville en vue d'obtenir l'examen des problèmes actuels d'emploi
du site ferroviaire saintais ainsi que des solutions tendant
au maintien ou au renforcement de son activité en particulier
par l'amélioration de la desserte ROYAN-NIORT.

Ont signé au registre tous les membres présents

Copie conforme

BUSSAC SUR CHARENTE, 13 Juin 1991

Le Maire,



Informations municipales

Budget primitif 1991

Afin d'en faciliter la lecture, la présentation du budget 1991 sera semblable à celle du budget 1990.

Elaboré avec le concours de M. le Receveur de Saintes-banlieue (M. Germain qui a succédé à M. Martin au cours de l'année 1990), il s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 2 632 771 F :

- section de fonctionnement : 1 887 852 F
- section d'investissement : 744 919 F

Section de fonctionnement, (vue d'ensemble)

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement concernent principalement les services : restauration et garderie scolaires, rémunération des personnels, frais de gestion générale ainsi que l'entretien des bâtiments et de la voirie.

Compte	Libellé	1990	1991
60	Denrées et fournitures	117 000	126 000
61	Frais de personnel	681 200	708 000
62	Impôts et taxes	3 300	5 800
63	Travaux et services extérieurs	187 000	272 700
64	Participations et contingents	151 248	156 910
65	Allocations - subventions	25 880	25 230
66	Frais de gestion générale	135 500	131 909
67	Frais financiers	141 545	125 239
68	Dotation aux amortissements		
69	Charges exceptionnelles		
82	Charges antérieures		
83	Prélèvements	330 125	336 664
	Dépenses de fonctionnement	1 772 798	1 887 852

Les recettes de fonctionnement

Elles proviennent pour l'essentiel des dotations de l'Etat, des contributions directes, des produits de l'exploitation (restauration et garderie) et des produits domaniaux (locations).

Chapitre	Libellé	1990	1991
70	Produits de l'exploitation	113 000	123 000
71	Produits domaniaux	63 400	70 800
72	Produits financiers		
73	Recouvrements-subventions	79 372	95 205
74	Dotations reçues de l'Etat	792 061	813 534
75	Impôts indirects	22 000	27 000
76	Impôts directs autres que contributions		
77	Contributions directes	702 965	758 313
78	Travaux d'équipement en régie et autres		
79	Produits exceptionnels		
82	Produits antérieurs		
	Recettes de fonctionnement	1 772 798	1 887 852

Informations municipales

Section d'investissement (vue d'ensemble)

Les dépenses d'investissement

Suivant les propositions des commissions et la décision du conseil municipal, elles concernent principalement des travaux de voirie, des travaux de bâtiments et équipements sportifs, des acquisitions de matériel.

Compte	Libellé	1990	1991
06	Déficit d'investissement reporté		
13	Frais extraordinaires		
16	Remboursement d'emprunts	43 577	34 148
18	Reglem. dettes long moyen terme	106 156	115 173
21	Acquisition de biens meubles et imm.	46 000	105 000
232 + 235	Travaux de bâtiment et de génie civil	70 000	277 000
233	Travaux de voies et réseaux	166 003	115 500
253/4	SIVOM	78 000	89 200
26	Acquisition de titres et valeurs		
27	Dépôts et cautionnements versés		
29	Dépenses imprévues		
	Dépenses d'investissement	509 736	744 919

Les recettes d'investissement

Elles proviennent essentiellement de l'excédent d'investissement reporté, des prélèvements sur la section de fonctionnement, de remboursement de la TVA sur les travaux d'investissement réalisés en 89.

Compte	Libellé	1990	1991
06	Excédent d'investissement reporté		243 900
10	Subventions d'équipements, dons et legs	25 400	61 136
11	Prélèvements sur recettes de fonct.	330 125	336 664
13	Amortis. et reprises de frais extraord.		
14	Participations à tx d'équipement TVA	88 000	90 750
	" " TLE		
16	Produit des emprunts		
18		30 000	
21	Aliénation de biens meubles et imm.	25 000	
23	Facturation de travaux		
25	Recouvrement de créances	11 211	12 469
26	Aliénation de titres et valeurs		
27	Dépôts et cautionnements récupérés		
	Recettes d'investissement	509 736	744 919

Nota : Les informations communiquées sont extraites de documents comptables qui peuvent être consultés à la mairie.

Informations municipales

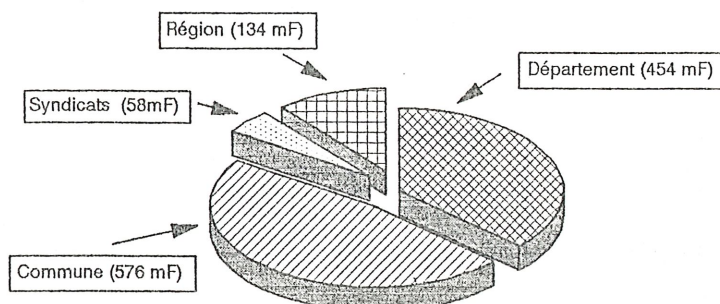
A propos des contributions directes

Ce sont les impôts directs locaux, généralement considérés comme les impôts communaux. En fait, moins de la moitié du produit revient à la commune.

Ils sont alimentés par quatre taxes :

- TH : taxe d'habitation
- FB : taxe foncière sur les propriétés bâties
- Fnb : taxe foncière sur les propriétés non bâties
- TP : taxe professionnelle

Répartition du produit des impôts locaux perçus sur Bussac en 1990 (en milliers de francs)

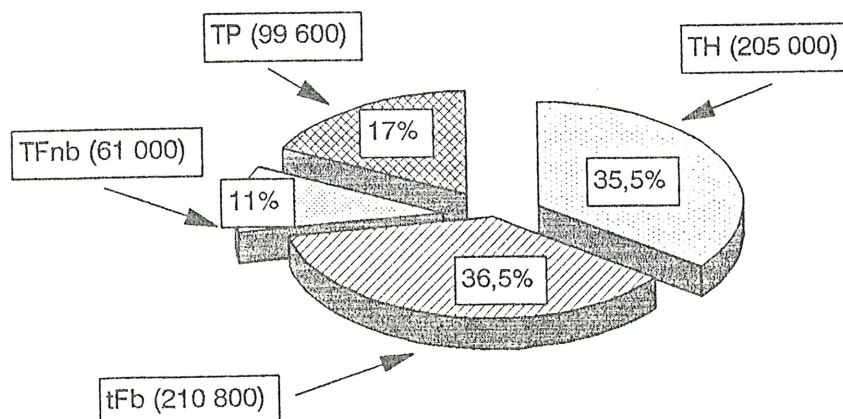


Taux des Taxes

	TH	Fb	Fnb	TP
1986	4,24	11,76	35,09	10,91
1987	4,45	11,76	35,79	11,13
1988	4,67	11,76	35,79	11,13
1989	5,17	11,76	35,79	11,13
1990	5,43	11,76	335,79	11,13
1991	5,43	11,76	35,79	11,13 (*)

(*) Du fait de la suppression du coefficient déflateur (voir commentaires), le maintien des taux au niveau 1990 entraîne une augmentation des taxes de 4,16 %

Produit des taxes



Informations municipales

Tableau comparatif des quatre taxes, année 1990

Désignation des taxes	Taux moyens communaux corrigés				Bussac	Taux plafonds à ne pas dépasser pour 1991
	Niveau national		Niveau départ.			
	Moyenne 1990 %	Taux plafonds 1990 %	Moyenne 1990 %	Taux plafonds 1990 %		
Taxe d'hab	11,53	28,83 (col 1 * 2,5)	9,06	22,65 (col 3 * 2,5)	5,43	28,32
Foncier bâti	14,18	35,45 (col 1 * 2,5)	19,01	47,53 (col 3 * 2,5)	11,76	46,37
Foncier non bâti	36,92	92,30 (col 1 * 2,5)	40,80	102,00 (col 3 * 2,5)	35,79	98,47
Taxe profes.	12,74	25,48 (col 1 * 2)			11,13	24,39

Quelques commentaires

Dépenses de fonctionnement (tableau I)

On notera

- la diminution des comptes 65-66-67 (qui résulte, pour ce dernier, de l'allègement de la dette)
- l'augmentation limitée des comptes 60-61-64
- l'accroissement sensible du compte 63, principalement du à l'effort réalisé pour l'entretien de la voirie et des bâtiments

Recettes de fonctionnement

Comme les dépenses, elles augmentent globalement de 6 %.

L'augmentation des contributions directes (+7 %) résulte :

- pour partie (4,16 %) de l'augmentation des bases par suite de la suppression par l'administration fiscale d'un coefficient déflateur appliqué jusqu'à présent (les taux des taxes étant maintenus)
- pour le reste de l'élargissement de la masse imposable (constructions et activités nouvelles).

Section d'investissement

L'augmentation importante (+46 %) provient en fait du report au budget primitif de l'excédent de l'année précédente. Celui-ci étant jusqu'à présent repris au budget supplémentaire.

Ceci permettant d'engager plus rapidement des travaux importants.

La préparation d'un budget n'est pas une tâche facile, sa compréhension non plus... J'espère que ces quelques commentaires vous y aideront.

N'hésitez pas à me faire connaître les vôtres !

Guy Chapuis

En bref et en vrac

❑ **Essence à usage agricole : suppression de la détaxe**

La loi de finances pour 1991 prévoit (art. 29-IV) l'abrogation de l'article 265-4 du code des douanes, c'est à dire la suppression de la détaxe sur l'essence à usage agricole à partir de 1991.

❑ **Un nouveau préfet en Charente-maritime**

M. Yves Mansillon a été nommé préfet de la Charente maritime en remplacement de M. Gillard, en poste depuis cinq ans.

L'administration de notre département paraît avoir laissé à ce dernier un souvenir plutôt positif ainsi qu'il l'exprime dans une lettre adressée aux élus "...Avant de partir, je tiens à vous dire combien j'ai apprécié l'esprit qui anime les élus de Charente maritime, leur sens des solutions pratiques; leur souci de coopérer entre-eux et avec les services de l'Etat.

Je veux aussi vous remercier du concours que vous m'avez apporté dans notre mission commune au service des habitants de ce département..."

❑ **Le mur du son**

Dans une lettre adressée à la mairie et intitulée "information concernant le bruit des aéronefs", M le colonel de Longueville, commandant de l'Ecole d'enseignement technique de l'Armée de l'air 722, fait état de plaintes téléphoniques auprès de ses services "concernant les nuisances générées par les avions militaires".

Afin de pallier à ces nuisances, M. de Longueville a joint à sa lettre "quelques exemplaires d'une brochure ... qui vise à apporter aux populations concernées une information qui me paraît de nature à mieux faire comprendre, donc à mieux faire accepter, la nécessité de ces vols d'entraînement générateurs de bruits."

Dans cet opuscule, on apprend, outre l'explication du phénomène physique à l'origine du "Bang" sonique, que les vols supersoniques sont interdits

à une altitude inférieure à 13 000 (ou 10 000 m selon la page), que l'armée de l'air s'efforce d'atténuer les effets du "bang", que l'on a pu constater une certaine accoutumance chez les animaux et qu'il semble possible d'espérer que les hommes supportent mieux ce phénomène "dans la mesure où ils n'y seront pas psychologiquement opposés". On trouve aussi sur ce feuillet, disponible en mairie, des indications sur certains dégâts matériels pouvant être causés par les vibrations créées par le train d'ondes (bris de vaisselle, de vitres, aggravation de fêlures déjà existantes).

Sont aussi précisées les conditions à remplir pour obtenir réparation des dommages...

Tout ceci est fort intéressant, mais ne sont abordés ni les vols à basse altitude, ni les vols des avions s'entraînant à la voltige au dessus de la Charente.

Seraient-ce les prémices d'un "nouvel humour militaire" ?

BANG!



Individu psychologiquement perturbé dont la fêlure pourrait s'aggraver

❑ **Faut-il toujours boire de l'eau ?**

La qualité de l'eau d'adduction distribuée sur la commune reste satisfaisante tant au point de vue bactériologique qu'au point de vue chimique.

L'analyse du 19 avril 1991 montre l'absence de germes coliformes ou de streptocoques fécaux, une turbidité à 0,5 U FTU, un pH à 7,2 (N = 6,5 à 9), un taux de nitrates à 9 mg/l (N = moins de 50 mg/l).

Informations locales

Par ailleurs la DDASS fait état, pour Bussac, de teneurs moyennes en nitrates (5 prélèvements annuels) de 23,5 mg/l en 1988, 23 mg/l en 1989, 17,8 mg/l en 1990, avec des valeurs s'échelonnant entre 9 et 24,5 mg/l.

(Il existe dans le département un certain nombre de communes dans lesquelles les teneurs moyennes en nitrates sont supérieures à 70, voire 80 mg/l).

Différents facteurs concourent à cette présence de nitrates dans les eaux (effluents domestiques, industriels et agricoles ; entraînement (lessivage) des nitrates provenant de l'utilisation des engrais ; minéralisation des matières organiques du sol ; fixation de l'azote atmosphérique).

On peut aussi penser que le taux de nitrates provenant de l'utilisation d'engrais est un indicateur de pollution par d'autres produits (pesticides...).

En ce qui les concerne, la "limite de qualité des eaux destinées à la consommation humaine" est indiquée par le décret du 3 janvier 1989 modifié 1990 et 1991. Cette limite est fixée à 50 mg/l.

On relève cependant, sur une circulaire du ministère de la Santé datée du 9 juillet 1990, qu'il peut

être admis la consommation d'eau ayant une teneur comprise entre 50 et 100 mg/l, sauf pour les femmes enceintes et les nourrissons de moins de 6 mois. Par contre, il ne faut pas consommer une eau dont la teneur en nitrates excède 100 mg/l.

Des esprits chagrins pourraient être tentés d'y voir une adaptation de la réglementation à une pollution non maîtrisée plutôt qu'à des connaissances réelles des facteurs de risque pour la santé...

□ Ecole : Fermeture ou maintien de la cinquième classe ?

Le numéro 15 de "Education 17", le bulletin de l'Inspection académique de Charente-maritime confirme qu'une classe de l'école élémentaire de Bussac se trouve en situation de "blocage" (attente de décision).

Il est spécifié que les blocages seront soit levés, soit transformés en fermeture en juin, après les inscriptions définitives des élèves.

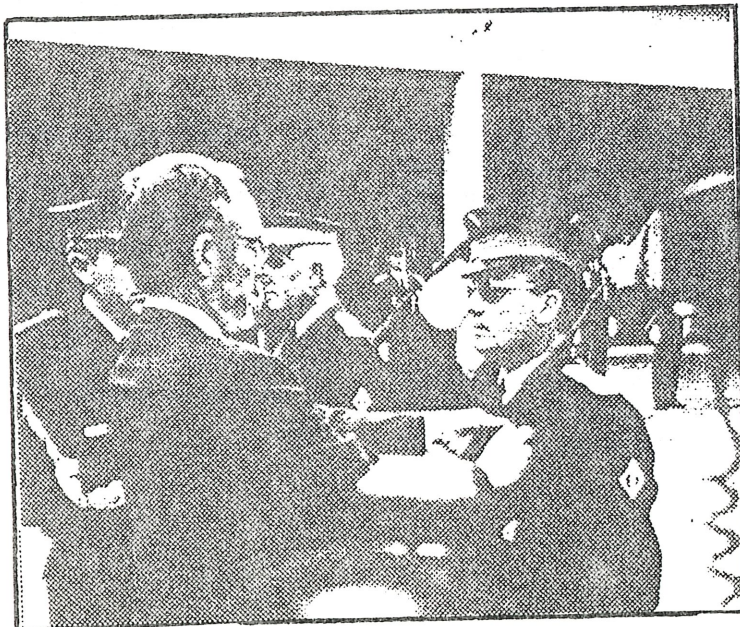
Cinq autres classes du département sont dans cette situation dont une à Fontcouverte.

j.L. Pommier

Un bussacais à l'honneur

Le 13 Avril dernier, M. Page a reçu, des mains de M. Philippe Marchand, ministre de l'Intérieur, la Médaille d'honneur de la Police nationale pour service rendu et dévouement dans l'exercice des ses fonctions.

Bussac-info adresse ses sincères félicitations au récipiendaire.



Informations locales

❑ Victime de son succès ?

Vous êtes nombreux à nous demander un numéro supplémentaire de Bussac info.

400 exemplaires sont tirés chaque trimestre et le journal est distribué gratuitement et en temps voulu dans chaque foyer.

Il nous est impossible de faire plus, temps et finances obligent.

❑ XX^e Festival de musique ancienne de Saintes

A l'Abbaye aux Dames, du 11 au 21 juillet 1991.

Bach, Haydn, Gesualdo

❑ 19^e Jeux santons

Festival international de danse et de musique, du 14 au 20 juillet 1991

"Traditions et liberté"

Allemagne, Lituanie, Roumanie, Mexique, Afrique du sud, Bulgarie, Argentine, Tchécoslovaquie, URSS, Brésil, USA, France

❑ A votre santé !

Marie-Line CAILLEAU, diplômée d'état, qui habite les Chagnauds, exerce depuis février comme infirmière à domicile.

Si son cabinet est à Saintes (51, cours Lemer cier, Tel 46.93.07.74) vous pouvez la joindre à son domicile au 46.93.48.76

❑ 3^e Ronde nationale de Saintonge

Organisée par l'Ecurie Goulebenèze, elle se déroulera les 20 et 21 juillet prochains sur un itinéraire de 20,5 km les Ablains (Bussac) - la Vignollerie (Annepont).

Le centre technique et administratif se tiendra à la salle municipale.

Les organisateurs se sont engagés à faire en sorte que les problèmes d'accès aux Chagnauds constatés l'an passé ne se reproduisent pas.

Le Foyer rural de Bussac sera associé à cette manifestation sportive

Service national

Jeunes gens nés en avril, mai, juin 1974, faites-vous recenser à la mairie entre le 1^{er} et le 31 juillet 1991.

Vous munir du livret de famille

Etat civil

Nous présentons nos sincères condoléances aux familles de M. Jean Robert MONGET, domicilié "Les Guilloteaux", décédé le 31 mars à Saintes.

UN SYNDICAT DE PAYS EN SAINTONGE ROMANE

50 communes dont la ville de Saintes travaillent ensemble à un même objectif : un développement local cohérent.

Groupées en syndicat intercommunal depuis le 29 mars 1990, ces communes ont constitué trois commissions et réfléchissent sur :

- le tourisme
- le patrimoine
- le développement rural.

Le bilan a été dressé, les points forts de notre secteur dégagés.

Des actions prioritaires se dessinent :

□ Tourisme

- Poursuite des aides financières au profit de la création d'hébergement (gîtes, chambres d'hôtes, hôtellerie rurale, tables d'hôtes et fermes auberge).
- Création de produits touristiques complémentaires liés à :
 - . l'eau, la nature, création d'un centre de pêche
 - . l'art, les monuments historiques
 - . la gastronomie.
- Les efforts en équipements de base seront poursuivis pour développer les loisirs simples :
 - . sentiers de randonnées pédestres et équestres
 - . les pistes cyclables
 - . les apportionements (tourisme fluvial).
- Mise en place d'un réseau d'informations touristiques.

□ Patrimoine

- Revalorisation de l'habitat rural à travers :
 - . l'OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat à mettre en place sur les communes où cela n'a pas déjà été entrepris)
 - . aides à la restauration pour création de gîtes (critères impératifs : qualité et authenticité)
 - . baux emphytéotiques (durée 18 ans) : le propriétaire loue son bâtiment (pour une somme modique) à la commune. La commune le rénove à ses frais, le loue pendant la durée du bail (pour récupérer son investissement). Au terme du bail, la commune restitue le logement en bon état au propriétaire qui,

à sa convenance, le loue, l'habite ou le vend.

- Mise en valeur des sites de visites (enterrement des réseaux EDF/TELECOM, fleurissement).
- Protection du patrimoine naturel.

□ Développement rural

- Artisanat :
 - . la revalorisation de l'habitat rural dynamisera le secteur du bâtiment
 - . projet d'une maison des métiers d'art et de l'artisanat (en liaison avec la chambre des métiers de la Charente-Maritime). Il s'agit de :
 - * valoriser et donner à voir le savoir-faire des artisans hautement qualifiés et des artisans d'art déjà implantés en Saintonge romane
 - * transmettre au cours de stages les savoir-faire "pointus", traditionnels ou innovants
 - * susciter de nouvelles implantations
 - * vente des productions locales (critère impératif : la qualité)
 - * mise en valeur d'un don fait au syndicat : 4000 pièces d'outils anciens.

- industries liées à la production agricole : accompagner et faciliter la création d'activités innovantes et viables.

- Image, vitalité, service : la capacité de développement en milieu rural est subordonnée à la présence des services essentiels (commerces de proximité, écoles, médecins, infirmiers, garagistes...).

Ces services vivront si la population des villages se renforce (en liaison avec la revalorisation de l'habitat).

. Les communes pourront faciliter le maintien ou l'implantation de ces services (mise à disposition de locaux professionnels, allègement des taxes...).

L'ensemble de ces propositions fera l'objet d'une charte intercommunale, présentée au conseil régional Poitou-Charentes au mois de mai prochain.

Nous passerons un contrat de pays avec la région et bénéficierons de son concours financier pour ces opérations prioritaires.

La coopération intercommunale est le moteur du développement local

Informations locales

LE PAYS DE SAINTONGE ROMANE



Sous le signe du folklore Bussac a fait la fête

C'est le jeudi de l'Ascension qu'a eu lieu, sous l'impulsion de notre dynamique épicier Christian Menaud, avec le concours de Marie-Claude et Jean-Marc, membres du groupe folklorique Aunis-Saintonge, une "Journée folklore".

Seule petite déception pour les organisateurs : le groupe espagnol était absent et n'a pu être remplacé car il avait fait connaître trop tard les difficultés qui le contraignaient à rester en Galice. Mais tout s'est quand même bien déroulé. Le groupe Aunis-Saintonge et son jumeau Le Volkstanzgruppe (1) de Frommern-Balingen (Forêt Noire) ont d'abord animé à midi la place des Chaumes, avec d'ailleurs le soleil (tant attendu ces derniers jours). Puis les deux groupes se dirigèrent vers la salle municipale où M. et Mme Menaud et des amis avaient préparé le traditionnel pineau pour accueillir nos folkloristes allemands ainsi qu'un bon repas bien apprécié de nos hôtes qui avaient passé la nuit dans le car. A noter que le sympathique Christian Menaud a su joindre la parole au geste puisqu'il a prononcé quelques mots de bienvenue en allemand (petite attention à laquelle nos amis ont été sensibles).

Tout à leur joie de se retrouver, Charentais et Allemands ont tour à tour égayé la salle de leurs chants. Il faut en effet savoir qu'entre les membres des 2 groupes se sont tissés des liens d'amitié profonds car ils se sont connus en 1982 et se sont

unis par une charte du jumelage en mai juin 1983.

L'après-midi, un bal folk permit de se familiariser avec la musique douce et les gestes gracieux de cette province de Forêt Noire ainsi qu'avec les polkas, valse et le quadrille de notre Saintonge.

Le soir ce sont plus de 150 spectateurs qui ont pris place dans la salle pour un spectacle donné par les 2 groupes. Belle récompense pour les organisateurs que de voir ce nombreux public (clients de Christian, amis de Bussac mais aussi des communes environnantes) témoigner de sa satisfaction par ses chaleureux applaudissements. Enthousiasme vis à vis des amis allemands tant pour leur danse des tisserands que pour celle des épées mais aussi vis à vis de nos Saintongeais qui font découvrir très loin les us et coutumes de nos belles provinces et ce depuis 60 ans.

Christian Menaud et son épouse, Jean-Marc et Marie-Claude, encouragés par ce bon nombre de participants et satisfaits de cette réussite vous disent à l'année prochaine. Surtout un grand merci à Christian Menaud et son épouse sans lesquels cette fête n'aurait pu avoir lieu (ils ont aussi offert des lots et des places gratuites pour le spectacle).

MC Allinand

(1) NDLR Pour la prononciation, s'adresser à Marie-Claude.



13 ANS !!!

13 ans que je suis parmi vous !

Merci de votre confiance

Merci de votre fidélité

Merci de votre gentillesse

Merci de faire travailler le commerce local

Je vais essayer de vous servir encore mieux !

Nouveaux horaires :

**Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8 h 30 à 12 h 45 -
16 h 30 à 19 h 45**

Samedi : 8 h 30 à 12 h 30 - 16 h à 19 h 30

Dimanche et jours fériés : 9 h 30 à 12 h 30

*Le magasin est terminé, il est superbe ! Bernard Demazoin m'a posé des plaquettes de bois sur les gondoles, c'est splendide !!
Merci à Bernard.*

Maintenant, inutile de courir à Saintes, vous trouverez tout chez moi : journaux, revues, livres, viandes fraîches, légumes, fromages, tabac, poissons le vendredi, pâtisserie fraîche, surgelés etc... et sur commande tout le reste !!!

Faire vivre le commerce local c'est faire vivre Bussac.

Merci 13 000 fois

C. MENAUD

PS Si vous avez des suggestions pour améliorer le magasin, les horaires, les produits etc, n'hésitez pas à me le dire.

Ensemble, nous ferons de Bussac la commune la plus agréable à vivre de France.

Eglise Notre Dame de Bussac

Un tableau ressuscité

Notre église n'est ni "classée", ni "inscrite".

Elle recèle cependant quelques objets mobiliers bénéficiant d'une mesure de protection particulière.

- 2 tableaux l'un classé, l'autre inscrit figurants une assomption de la vierge (patronne de la paroisse).
- le maître autel tabernacle, bois sculpté peint (classé)
- le retable, pierre peinte en faux marbre (classé)

□ Quelques définitions

Retable : partie postérieure et décorée d'un autel, qui surmonte verticalement la table.

Tabernacle : petite armoire fermant à clé, qui occupe le milieu de l'autel d'une église et contenant le ciboire.

Objets ou monuments classés

Le classement des objets mobiliers est prononcé par un arrêté du ministre chargé des affaires culturelles lorsque l'objet appartient à l'état, à un département, à une commune ou à un établissement public. Tous ces objets ou monuments sont inaliénables.

Objets mobiliers inscrits

Les objets mobiliers, soit meubles proprement dits, soit immeubles par destination, appartenant à l'état, aux départements, aux communes, aux établissements publics ou aux associations culturelles et qui, sans justifier une demande de classement immédiat, présentent au point de vue de l'histoire de l'art, de la science ou de la technique, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation, peuvent à toute époque, être inscrits sur un inventaire supplémentaire à la liste des objets mobiliers classés...

□ De tout temps, l'entretien de l'église semble avoir posé problème !

Nota pour la cure daté de 16615 (qu'il faut lire mille six cent soixante quinze !)

"Qu'il était temps que je fusse curé de bussac. L'église et la maison étaient une véritable pourniture. C'est moi qui ai fait réparer les tableaux et qui ai fait faire la boisure derrière l'autel. Il n'y avait que quatre ornements dont trois ne valaient rien. En outre, aussi fait faire des devants d'autel... la maison, il n'y avait aucun plancher. J'ai fait faire une cheminée dans le salon. Il n'y a point de charbonnier qui en eût une plus belle, jugez-en, car Mr Pichon mon prédécesseur était chargé d'une famille qui le rongeaient comme les vers rongent les corps morts. Toutes les réparations me sont tombées sur le corps, il était temps que j'en fusse curé, il m'en a coûté mon bon denier.

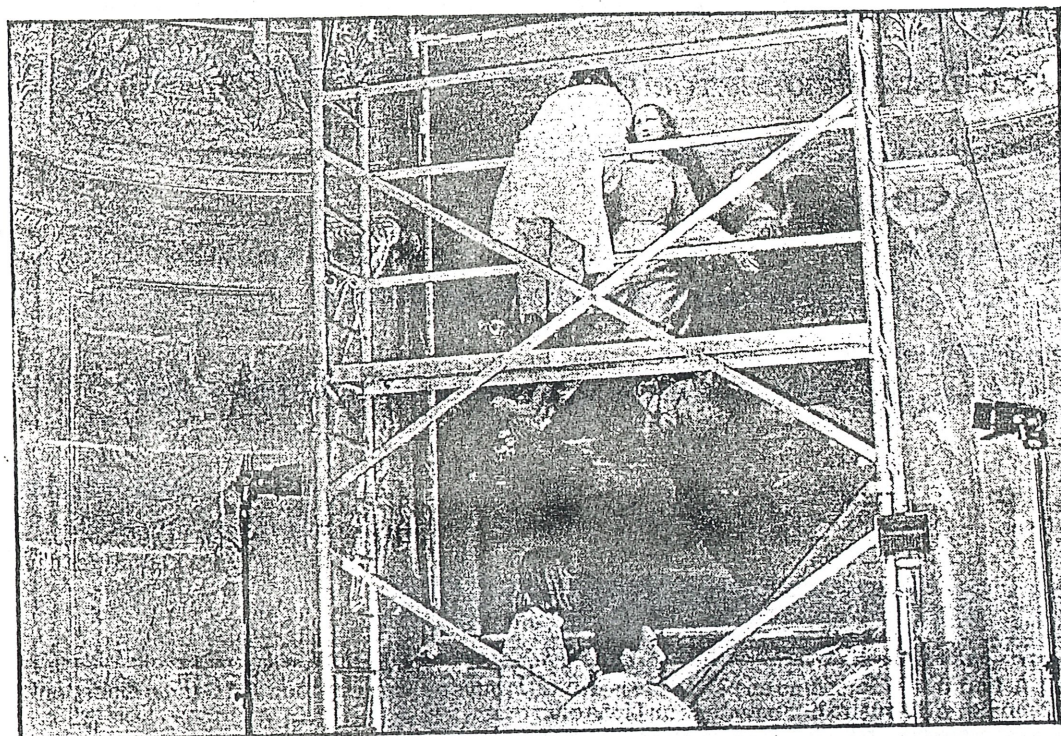
Gilbert, curé de Bussac."

Heureusement, nous n'en sommes plus là ! L'église et le presbytère sont maintenant propriétés communales et leur entretien dépend donc des "deniers" publics.

□ La rénovation du tableau

Depuis 1989, des crédits d'état sont destinés à aider les communes pour financer la restauration des objets mobiliers inscrits. Après avis de l'inspecteur des monuments historiques et consultation du conservateur des antiquités et objets d'art du département, la direction régionale des affaires culturelles nous a offert son aide afin de restaurer le tableau inclus dans le maître autel et représentant l'Assomption de la Vierge.

Un devis a été établi par Mr Philippe, restaurateur d'oeuvres d'art, exerçant à Chinon. L'état prenant en charge une partie de la somme, le conseil général 40% de la dépense hors taxe, il reste à la commune une facture de 15000 F environ. Les travaux ont été réalisés sur place pendant la première semaine de mai et nous sommes déjà nombreux à en avoir admiré le résultat. C'était une image terne et noirâtre où l'on devinait quelques personnages aux vêtements tristes. C'est maintenant une lumière au fond de l'église.



Marc Philippe, Dominique Jacques et Hélène Etienne ont travaillé sur place durant une semaine pour restaurer le tableau de l'Assomption (Photo 17, op. Claude Foucaud)

"De style néo-classique, le tableau représente la montée aux cieux de la vierge. Entouré d'anges et d'une nuée fleurie, l'ensemble s'inscrit dans un ovale qui surplombe un horizon de mer et de dunes. (citation S.O. du 8/5/91)

□ Origine du tableau

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal (janvier 1850)

"Mr le desservant (l'abbé Coindreau) est en voye de solliciter du gouvernement le don gratuit d'un tableau pour remplacer celui du maître autel qui a été dégradé par un accident. Ce tableau que demande Mr le desservant a été remarqué par lui dans un récent voyage à l'exposition publique qui a lieu actuellement encore à Paris ; il représente une assomption peinte par Mr Franque et se trouve exposé sous le n° 1146... Après en avoir délibéré, le conseil municipal déclare approuver à l'unanimité les démarches faites par Mr le desservant."

Merci monsieur l'abbé ! Apparemment jamais une toile d'une telle qualité n'aurait dû être attribuée à une petite paroisse telle que Bussac. Les dons de l'état furent fréquents en ce domaine et à cette époque, mais on avait coutume d'offrir les tableaux de valeur aux églises d'une certaine importance, réservant les "croûtes" aux paroisses anonymes (telle que la nôtre).

Extrait de la lettre du conservateur des antiquités et objets d'art de Charente-Maritime

"Comme convenu, je vous donne quelques indications sur le peintre du tableau de votre église. Il s'agit très certainement de Jean-Pierre Franque, né au Buis (Drôme) en 1774, mort à Paris en 1860, élève de David, il figura au salon de 1806 à 1853.

Ses tableaux ornent aujourd'hui l'église Saint-François-d'Assise de Paris, l'église de Moissac, le palais de l'Élysée.

Informations locales

Ils sont aussi conservés dans les musées d'Angers, Besançon, Dijon, Montauban, Nîmes, Valences, Valenciennes et Versailles.

Le tableau de votre église, de très belle qualité, étant daté de 1850, se situe donc vers la fin de sa carrière."

☐ Autres projets municipaux concernant l'église :

- Réfection du "ballet" (porche)
- Ravalement des façades
- Couverture en tuiles des fonds baptismaux et de la chapelle des seigneurs
- Restauration du maître autel...

Les projets ne manquent pas, mais les subventions appropriées sont indispensables et rares.

M.C. Pommier



L'ange retrouve
la lumière

Conseil d'école du 4/04/91

En présence de Monsieur le Maire, de Mme Pommier, adjointe au maire et de Monsieur Jouet, D.D.E.N., le Conseil s'est réuni à l'école à 17h30.

En début de séance deux lettres venant de Kabara, l'une adressée à Mme Mimaud, l'autre à M. Guiter, ont été communiquées aux participants.

Puis l'ordre du jour a été abordé.

❑ "Blocage" de la 4ème classe élémentaire

La situation a été présentée aux parents d'élèves, il leur a été rappelé qu'un texte était déjà paru dans le journal "Bussac-Info", précisant la position de la municipalité, accompagné d'un article demandant aux parents domiciliés sur la commune et ayant des enfants scolarisés à Saintes de bien vouloir penser à l'école et aux efforts faits par la municipalité pour améliorer l'accueil et la scolarité des élèves.

De plus, le Conseil d'école a décidé de faire parvenir une motion à Monsieur l'Inspecteur d'académie (voir ci-dessous)

❑ Budget pour l'année 1991

Monsieur le Maire présente le budget en augmentation par rapport à l'année dernière afin d'équiper les classes accueillant les enfants de "grande section" ainsi que la 5ème classe.

Fonctionnement : 13 000 F (au lieu de 9 000 F)

Téléphone : 1 000 F

Transports : 6 000 F (au lieu de 5 000 F)

❑ Caisse de l'école

M. Guiter présente les comptes : il reste actuellement 6 286 F

Le Conseil donne un avis favorable à la répartition suivante : chaque classe recevra 1 000 F afin de financer une partie de son voyage scolaire.

❑ Fête de l'école

Elle reste maintenue au samedi 15 juin

❑ Travaux

Le Conseil va ensuite visiter la partie ancienne de l'école (3 classes et le couloir). Pendant les vacances de février tous les plafonds ont été refaits et une couche supplémentaire de laine de verre a été posée pour la somme de 61 501,45 F. Une subvention de 13 200 F a été perçue pour cette opération.

Différents travaux ont été prévus cette année :

- finition de l'aménagement de la salle annexe de la maternelle (plafond - chauffage - peinture)
- finition des peintures des boiseries de deux classes
- aménagement de la cuisine (ventilation)

❑ Projet d'école

Après exposition du projet sur "l'amélioration de la lecture de textes diversifiés" (documents, journaux, etc...) le Conseil donne un avis très favorable.

❑ Piscine

Des séances de piscine pourront avoir lieu au 3ème trimestre. Les élèves de CP, CE1, CE2, CM1 y participeront accompagnés par Mme Mimaud et M. Schaeffer.

Cette année les élèves de St-Vaize concernés (environ une dizaine) nous accompagneront à partir de Bussac.

❑ Vie de l'école

6 avril : Mme Brèjoux professeur d'allemand au collège A. d'Aubigné viendra présenter cette langue aux enfants.

13 avril : une compétition sportive en USEP aura lieu à Bussac avec les écoles de St-Vaize et de Fontcouverte.

❑ Prévention routière

M. Guiter présente une lettre de Monsieur l'Inspecteur d'Académie.

Informations locales

A l'école des cours d'instruction ont lieu dans les classes et la gendarmerie vient une fois par an avec "la piste routière".

Un projet d'aménagement du CD.114 est en cours qui facilitera la circulation des enfants.

☐ Médecin scolaire

Une visite d'admission a lieu pour chaque élève de l'école, soit en grande section, soit au C.P. (c'est peu).

Par contre, il semble que les enseignants soient complètement oubliés de la "médecine du travail".

☐ Complément sur le budget de l'Ecole"

Afin de continuer à changer certains manuels scolaires une subvention exceptionnelle pourra être accordée au "budget supplémentaire"

☐ Motion du Conseil d'école

Le Conseil d'école, informé de la mesure : "éventualité d'une fermeture de la 4ème classe élémentaire à l'Ecole de Bussac sur Charente (transformée actuellement en situation de "blocage"), s'élève contre cette décision injustifiée et nuisible à la bonne marche d'une école en milieu rural. De plus il semble illogique que les normes appliquées aux classes maternelles urbaines soient les mêmes que celles retenues pour la classe enfantine à plusieurs niveaux de notre commune.

Le Conseil d'école, au vu des effectifs, souhaite donc que l'administration académique revienne sur cette décision et maintienne les 5 classes existant actuellement."

Ont signé : Les Membres du Conseil d'école, le maire, le maire-adjoint, le Délégué départemental de l'Education nationale.

Conseil d'école du 18/05/91

En présence de Monsieur le Maire, de Mme Pommier, adjointe au maire et de M. Jouet, DDEN, le conseil d'école s'est réuni à l'école à 8h.

Différents points ont été abordés.

☐ Effectifs (prévision rentrée 1991)

Petite section (3ans) = 11
 Moyenne section (4 ans) = 12
 Grande section (5 ans) = 17
 C.P. = 21
 CE1 = 10
 CE2 = 18
 CM1 = 11
 CM2 = 20

Total = 120

(comme prévu, trois élèves de St-Vaize, scolarisés à 3 ans à Bussac, reviendront dans leur commune à la rentrée prochaine). M. le Maire rappelle que les dérogations à la scolarité à Bussac ne peuvent être qu'exceptionnelles (enseignement spécialisé ou classe "musique").



Support : dessin de Serre, in *Chers Petits*
 Annex. © éd. Glénat.

Informations locales

❑ Répartition des élèves par classe à la rentrée :

maternelle (PS-MS) 23 (rentrée en cours d'année ?)

GS - CP / CP - CE1 / CE2 - CM1 / CM1 - CM2 / (effectifs à préciser en fonction des redoublements.)

Le conseil des maîtres propose au conseil d'école le partage du cours préparatoire en deux. On aurait :

GS (5 ans) - CP : M. Schaeffer

CP> - CE1 : Mme Mimaud

Le conseil d'école est favorable à ce projet.

Les conditions du passage dans l'une ou l'autre classe vont être déterminées plus précisément et bien sûr le projet reste soumis à l'avis de Monsieur l'Inspecteur de l'Education nationale.

❑ Budget de l'école

L'allocation scolaire (environ 1 100F) sera attribuée en supplément à la somme déjà prévue ce qui fera un global de 14 000F.

❑ Coopérative scolaire

A partir de la rentrée elle passera à 20F par trimestre, soit 60F par an.

❑ Voyages scolaires

Le 30 mai les classes de Mme Mimaud et de Mlle Guillebert iront au Port des Minimes à La Rochelle. Ils y visiteront le musée des automates, le musée océanographique et le musée des modèles réduits.

Le 20 juin les classes de Mme Castillon et de M. Guiter iront au Puy du Fou, en Vendée, visiter le Grand Parcours et ses différentes animations.

Les classes de Mlle Guillebert et de M. Schaeffer feront un voyage en commun, vers la fin juin. Le programme n'est pas encore fixé.

❑ Piscine

Les classes de Mme Mimaud, de Mme Castillon, et les élèves de C.P. de M. Schaeffer se rendent à la piscine de Saintes, tous les mardis, depuis le 14 mai (créneau 10h.45 - 11h.15).

❑ Vie de l'école

Le 25 mai, les élèves de C.M. se rendront à St-Vaize pour un échange sportif en USEP.

Le 8 juin les élèves de C.M. se rendront au stade Yvon Chevallier à Saintes pour une compétition en USEP.

Le 7 juin (matinée) les classes de Mme Castillon et de M. Guiter iront visiter la ferme de M. Daniaud dans le cadre d'une journée "Portes ouvertes".

❑ Fédération départementale de la chasse

Deux nichoirs en bois ont été offerts par celle-ci, à l'école. Ils seront installés dans la cours de la maternelle.

❑ Travaux prévus pour la rentrée

- finition de la salle annexe à la maternelle (plafond - peintures, etc....)
- lessivage des murs de la cuisine, pose d'une ventilation et achat d'une table inox.
- peinture des boiseries de 2 classes
- Finition du haut du préau
- pose d'étagères (salle informatique, bureau, salle annexe de la maternelle)
- coffrage des poteaux (jeux "maternelle") Deux d'entre-eux ont déjà été enrobés de ciment.

❑ Fête de l'école

Elle aura lieu le samedi après-midi 15 juin à 15h.

Une réunion préparatoire est prévue vendredi 24 mai à 20h.45 à l'école.

J. Guiter

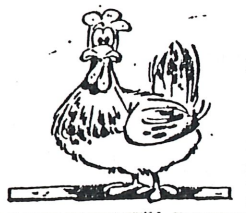
Visite dans le cadre des journées portes ouvertes dans l'agriculture



La ferme de Mr Daniaud et de ses enfants

Mr Daniaud nous a accueilli dans sa cour. Il nous a expliqué tout ce qu'il cultivait : du blé, du maïs et de l'orge. Après nous avoir tout dit sur ses plantations et ce qu'il élevait, nous sommes allés voir les vaches qui étaient entourées de barrières électriques. Puis nous avons vu où on mettait le lait en poche. Après, nous sommes montés dans un grenier rempli de granulés. Puis nous avons regardé les veaux et les lapins. Nous avons goûté dans le chai à vin. Après, nous sommes repartis.

Quelle belle journée !



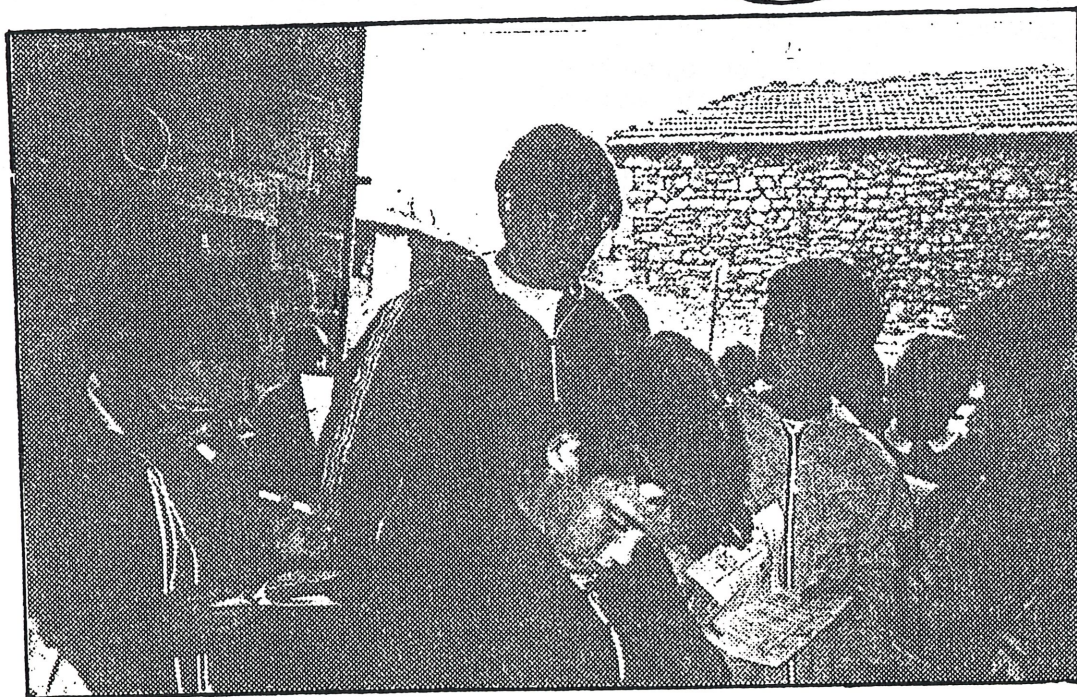
Visite à la ferme

Vendredi 7 juin avec la classe de Mme Castillon, nous sommes allés à la ferme de Mr Daniaud. J'ai vu une "vachère" qui peut transporter huit vaches. Ils ont des vaches laitières : ce sont des frisonnes. Ils ont aussi des génisses. Ils se lèvent à 6h30 du matin et travaillent 65 heures par semaine chacun. Leurs produits sont moins chers que dans les magasins. Ils les vendent aux coopératives. Ils ont soixante vaches laitières et quarante trois génisses. Une vache laitière donne les trente litres de lait par jour. Ils ont cinq tracteurs et trois remorques. Un tank est une sorte de grosse barrique qui peut contenir 4400 litres de lait. Après nous avons goûté.

Quelle visite intéressante !



Yoann



La guerre des cimetières

Nos ouvriers municipaux ont refait le mur de soutien en moellons et pierres de taille, séparant la place de l'église du jardin du vieux pigeonier. A cette occasion quelques vieilles pierres tombales ont été exhumées. Elles nous rappellent l'existence du vieux cimetière qui entourait autrefois l'église et qui, faute de place, a dû être transféré à l'extérieur du village il y a un peu plus d'un siècle.

□ Le cimetière, centre du village

Il s'étendait alors sur toute la place de l'église, y compris la partie droite délimitée par les propriétés Belon, Labbé et le vieux mur situé à l'Ouest. A cette époque le cimetière fait partie d'une sorte d'enclos paroissial qui englobe l'église et le presbytère. Il participe à la vie quotidienne, le chemin de la grave le traverse, les bêtes y paissent en se rendant à l'abreuvoir, les enfants y jouent (l'école, en 1860 ainsi que la mairie ont enfin trouvé un local : l'actuelle maison Bernard). Jusque là, les avis importants réglementant la vie de la commune sont affichés sur la porte de l'église. Depuis longtemps, on s'y réunit à l'occasion de fêtes religieuses ou profanes :

Nota du curé Delafargue (1689) : *"Pour la cure de Bussac, il est à remarquer que le lendemain de la Pentecôte, il y a assemblée à Bussac et même le curé avait coutume de donner après les vêpres, un jambon avec un quart de vin à boire à ceux des paroissiens qui l'y rencontraient. Je ne veux point donc proscrire ni cette assemblée, ni cette coutume mais comme elle est onéreuse, je l'ai abolie il y a 5 ans, que mon successeur fasse de même et qu'il prie Dieu pour moi"*.

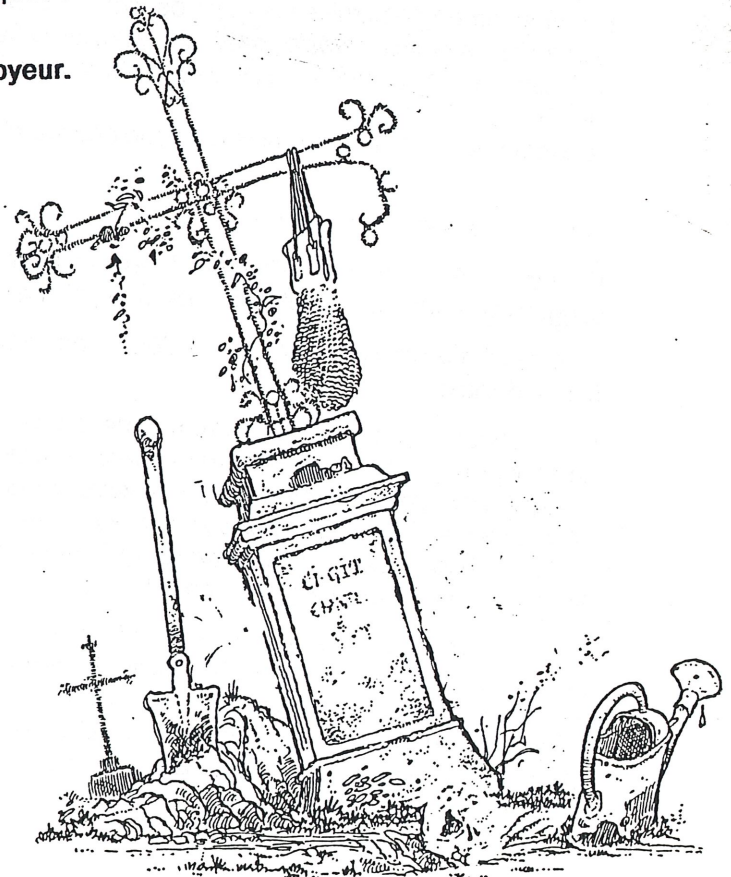
Malgré les problèmes financiers du curé Delafargue, on espère que les habitants de Bussac ont eu d'autres occasions de se rendre à *"l'assemblée"*. On espère aussi qu'ils avaient d'autres lieux de fête.

□ Cimetière à déplacer ou les malaises d'un fossoyeur.

Peut-être certains d'entre vous seront-ils choqués par ce qui suit. C'est pourquoi je me bornerai à citer la délibération du conseil municipal trouvée dans les registres en date du 15 août 1873, relative à la translation du cimetière :

"Après avoir déclaré la séance ouverte, M. le président expose au conseil que le cimetière se trouve dans un état déplorable par le désordre qui y règne occasionné par le renversement des tombes, que l'exiguïté du lieu oblige le renouvellement des fosses dans un espace de temps trop rapproché.

Et qu'en outre, des plaintes ont été portées au sujet des émanations sorties de ce lieu que l'on pourrait plutôt nommer un charnier qu'un cimetière. Il ajoute que le fossoyeur lui-même a montré des répugnances à continuer le percement des fosses. Pour remédier à ce grave inconvénient, M. le président propose au conseil de demander la translation du dit cimetière et prie l'assemblée de choisir un terrain qui soit hors de l'enceinte du bourg et de le prendre de dimension assez grande



Informations locales

pour qu'à l'avenir ce grand inconvénient ne se reproduise plus et pour que l'on puisse au besoin être en position de céder aux familles qui en feront la demande, des concessions dans le cimetière.

Le conseil, après en avoir longuement délibéré approuve dans toutes leurs étendues les propositions de M. le président et désigne un terrain pour opérer la translation du dit cimetière, situé à quelques mètres de l'ancien.

Le conseil va plus loin, il décide qu'un terrain d'une contenance de 34 ares sera acheté dans le clos de M. de la Laurencie dans la partie située à l'est de l'ancien cimetière en longeant le mur de clôture du dit clos, en se dirigeant vers la voie ferrée et ont signé les membres présents..."

(dont M. de la Laurencie ne faisait pas partie et qui fut donc mis devant le fait accompli un peu plus tard !)

□ Le combat des chefs

M. de la Laurencie proteste vigoureusement. Il déclare sa propriété impropre à la création d'un cimetière : dépréciation du reste de son clos, terrain trop rocheux, pollution de la fontaine du château alimentant les châtelains et leurs métayers.

Le conseil municipal maintient sa position : le terrain de M. de la Laurencie doit être réquisitionné pour l'établissement d'un nouveau cimetière : les arguments invoqués par le propriétaire étant jugés non valables. Il ne s'agit pas vraiment d'un clos puisqu'il y a plusieurs chemins d'accès ; le terrain est effectivement rocheux, mais cela présente des avantages : les matériaux se trouvant sur place, il sera bien moins dispendieux pour la commune de construire les murs de clôture. Quant aux fontaines dont il est question, *"le conseil ne croit pas non plus devoir prendre cette idée en considération ... La preuve en est qu'un puits situé à 3 mètres du cimetière actuel fournit de l'eau très potable et très saine..."* (fontaine, je n'aurai pas aimé boire de ton eau !).

Le terrain de M. de la Laurencie est donc déclaré d'utilité publique afin d'y établir un cimetière.

□ L'histoire s'envenime

En juin 1874, "le conseil d'hygiène" déclare impropre à l'implantation d'un cimetière le terrain proposé et suggère de nouveaux emplacements (non précisé).

Le conseil municipal déclare qu'il a déjà donné son avis sur la question et qu'il n'a pas l'intention de revenir sur sa décision.

De nouveau, en août 1878, on reparle de la *"translation du cimetière"* mais apparemment M. de la Laurencie a gagné : *"après avoir minutieusement examiné les différentes propositions de M. le maire, le conseil fait choix d'un terrain situé au nord du Bourg et dans un lieu élevé. Ce terrain est situé au lieu dit "les Coindries". La plus grande partie appartient au sieur Jean Judet, une autre portion au sieur Favaud et enfin, la dernière portion au sieur Riché"*. Tout le conseil municipal signe. Pourtant l'histoire n'est pas finie et il semble y avoir certaines réticences !

*"Séance extraordinaire du conseil municipal (21 septembre 1879)
La séance ouverte, M. le maire donne lecture au conseil d'une lettre de M. le sous-préfet en date du 10 septembre... faisant part de la délibération du conseil d'hygiène concluant à la suppression du cimetière actuel de Bussac. M. le président ne laisse point ignorer au conseil que faute par cette assemblée de désigner un terrain pour la translation du dit cimetière, M. le préfet en prononcera la suppression dans un bien court délai.*

Victor de la Laurencie

En 1822, la famille de la Laurencie devient propriétaire du château de Bussac racheté aux descendants de Jean-Baptiste Dupaty. M. de la Laurencie sera maire de la commune entre 1840 et 1858. Forte personnalité et convictions politiques franchement royalistes ne manqueront pas de susciter une opposition assez vive.

Il meurt en décembre 1879 à l'âge de 81 ans. La famille de la Laurencie vend le château en 1880 à la famille Bonneville.

Informations locales

Le conseil, après avoir examiné les longues explications données par M. le président ne croit pas prendre aucune position au sujet de la translation du cimetière en question et après lecture, au moment de la signature, le conseil municipal refuse tout entier sans en donner aucun motif. signé : le maire Durand”.

□ La rébellion du conseil municipal.

“Séance ordinaire de novembre 1879”

... Après avoir convoqué le conseil trois autres fois différentes par lettres portées à domicile et par autorisation spéciale de M. le sous préfet, le conseil ne s'étant pas rendu en nombre suffisant et pour la quatrième fois, six membres se sont rendus à notre convocation.”

Dès que le maire aborde le problème du cimetière, trois des membres présents se retirent et la séance se poursuit avec seulement trois participants (le maire et deux conseillers). Ils choisissent comme nouveau cimetière un terrain de 25 ares *“situé dans les Coindries, du côté levant de la voie ferrée appartenant au sieur Favaud Jean demeurant à la Croix de Bussac”*, soit le cimetière actuel.

Pendant 4 ans, à chaque fois que le déplacement du cimetière sera à l'ordre du jour, le conseil municipal refusera de se réunir. Pourquoi tiennent-ils tellement à garder le cimetière place de l'église ? Apparemment dans le village, deux clans s'affrontent et le cimetière leur sert de prétexte.

De nouveau, en février 1883, le conseil municipal refuse le déplacement du cimetière demandé par le sous-préfet.

En octobre 1883, nouvelle réunion à ce propos ; le nouveau maire est M. Cartier, onze membres sont présents, le problème du cimetière est loin d'être résolu, la discorde est encore à l'ordre du jour : Une *“enquête de commodo et incommodo”* a été faite, quarante deux personnes déclarent trouver le cimetière actuel insuffisant.

Réponse du conseil municipal (un peu confuse mais agressive et mettaient en évidence les dissensions particulières) : *“ce n'est pas quarante deux citoyens qui trouvent le cimetière actuel suffisant, mais bien cent quatre sur cent seize qui se sont présentés à l'enquête, qui sont venus exprès pour demander le maintien du cimetière, cent quatre contre douze, quelle majorité écrasante ! Encore le conseil d'hygiène trouve que cette enquête est favorable, quelle erreur ! Cela montre au conseil municipal comment le conseil d'hygiène tourne tout à son avantage pour en faire profiter les quelques personnes qu'il veut favoriser en cette circonstance. On cite également un rapport de M. Bouyer dans lequel il est dit que le cimetière était tellement saturé qu'il était impossible d'y pratiquer de nouvelles fosses sans rencontrer un cadavre dont la décomposition ne fut complète.*

Depuis le passage de M. Bouyer à Bussac, qui s'est à peu près donné autant de peine à visiter le cimetière que le conseil d'hygiène à compter le nombre des déclarations favorables au maintien du cimetière actuel, lequel a pris des renseignements auprès de personnes qui demandaient alors la translation et sur ces données il a fait son rapport.

Depuis ce temps, on a creusé des fosses et on n'a jamais rencontré de corps dont la décomposition ne fut pas complète, et le cimetière n'est pas si saturé, puisque que saturé il y a, qu'on veut bien le dire. En voici une preuve : la dernière fosse a été faite dans un emplacement qui n'avait pas été touché depuis trente ans, ce corps aurait donc pu être relevé trois fois au lieu d'une.

Il est vrai que quelques jours avant le passage de M. Bouyer, M. Durand, maire à l'époque, avait eu la précaution de faire creuser une fosse où un corps n'était pas entièrement décomposé, mais il n'y est pas revenu et il a bien fait et dans cette circonstance il était loin de conserver le respect que l'on doit avoir pour les morts. Passons sur ce chapitre odieux et disons que le cimetière de Bussac n'est pas trop petit comme on le dit, puisqu'en 1876, M. Durand, a permis d'y enterrer une femme domiciliée et décédée dans la commune de Fontcouverte et c'est le mari qui vient nous dire aujourd'hui que le cimetière de Bussac est insuffisant, il le trouvait donc suffisant il y a 7 ans, puisqu'il demandait et obtenait l'autorisation d'y enterrer son épouse.

Informations locales

Toutes les raisons données pour faire opérer le changement du cimetière sont sans fondement.

Le cimetière de Bussac ne remonte pas à une époque si reculée, il date de 1829. A cette époque, il a été reconnu assez grand et il doit l'être encore puisque la population au lieu de s'accroître, décroît (32 habitants en l'espace de 4 ans).

C'est pourquoi le conseil municipal à l'unanimité moins 1 voix qui demande la translation, prie l'autorité supérieure de faire droit à la demande de l'immense majorité des habitants de la commune de Bussac en leur conservant leur cimetière actuel où reposent les cendres de leurs parents et où ils désirent être réunis après leur mort " (extrait du registre des délibérations du conseil municipal).

Apparemment "l'autorité supérieure" ne l'entend pas de cette oreille. En février 1884, le Préfet inscrit d'office la somme de 530 F au budget de la commune pour l'acquittement d'un nouveau lieu de sépulture extérieure au bourg. Le conseil municipal faisant preuve d'une mauvaise foi assez remarquable, conteste cet arrêté : *'Peut-on appeler bourg les 3 maisons disséminées qui ont été construites auprès du cimetière depuis son établissement qui a eu lieu en 1830... Un bourg ne se compose pas de 3 maisons assurément !'*

D'une part le cimetière est beaucoup plus ancien que cela : les registres d'état-civil confirment que depuis 1626 au moins Bussac a inhumé ses morts dans l'église et autour de celle-ci. D'autre part, le bourg ne comportait peut-être que 3 maisons récentes mais parmi celles-ci, il y avait l'école et la mairie et nous ne serions pas surpris si d'autres habitations plus anciennes existaient également en ce lieu qui constituait le centre de la vie communale et religieuse.

Par contre, il est vrai que la commune est pauvre et désire avant tout acquérir un terrain et y construire une école de filles (mairie actuelle).

□ Capitulation sans condition ?

En février 1885, c'est un décret de M. le Président de la République qui impose d'office la commune de Bussac de 530 F pour la translation du cimetière. Le conseil municipal *"considérant que la translation du cimetière est faite contre sa volonté et que cette dépense est inutile et déplaît aux 9/10 de la population, refuse de nommer des délégués pour la mise en adjudication des travaux et refuse d'approuver le cahier des charges et conditions"*.

Enfin en septembre 1887, on suppose que le cimetière a été transféré et se trouve sur son emplacement actuel : 68 habitants de la commune signent une pétition demandant des concessions dans le nouveau cimetière.

Tout recommence : le conseil municipal refuse la vente de concessions par deux fois, puis refuse de participer aux séances de conseil municipal à chaque fois que le problème sera abordé, puis finit par s'y résigner devant une mise en demeure du sous-préfet ! (novembre 1888).

Que nos morts reposent enfin en paix ! L'agitation et les querelles des vivants ne les dérangeront plus.

M.C. Pommier



— O n'est rien de nous autres ; j' suis qu'un vent !

Le nouveau jardin communal

Jardin, square, parc, aire de repos, de détente, de loisir... comment l'appeler ?

Situé là où un hypothétique mini-golf aurait dû voir le jour, entre la propriété Guiter et le terrain de foot, il paraît remporter tous les suffrages.

Origine du projet : le 10ème anniversaire du jumelage Oron-Bussac et la nécessité pour le conseil municipal de marquer l'événement.

Sa réalisation se fera en trois temps.

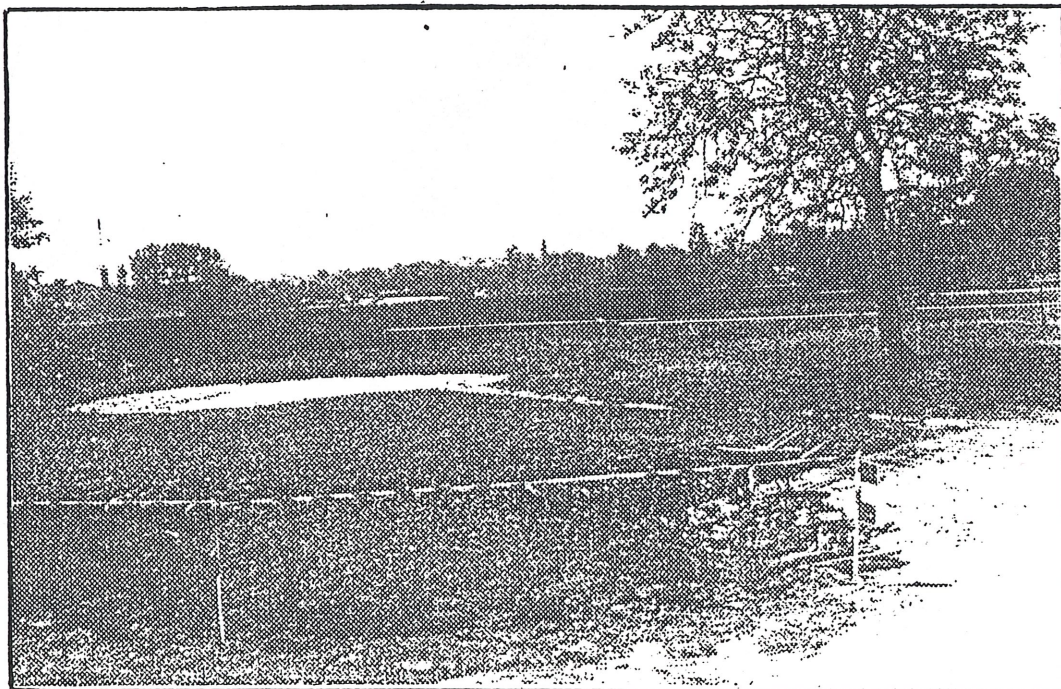
1- La première tranche se termine actuellement (modelage du terrain, implantation de haies, engazonnement, empierrement d'une placette et d'un chemin d'accès, point d'eau, éclairage.

2- Les Suisses et leur famille hôteesse seront mis à contribution pour la seconde intervention, le 14 juillet vers 17h. Chaque famille plantera son arbre (en conteneur) que nous avons essayé de choisir parmi des espèces peu fragiles et qui, nous l'espérons, résistera à l'épreuve de l'été.

3- Nous attendrons l'automne pour, en un troisième temps, compléter par des végétaux à racines nues, l'entourage de la fontaine et des massifs.

Quelques bancs et tables permettront de s'y arrêter plus longuement. Pour ce faire, nous cherchons actuellement à nous procurer des dalles et blocs de pierre, caractéristiques de notre coin Charentais. Si ce genre de matériaux vous encombre, n'hésitez pas à en informer la mairie.

M.C. Pommier



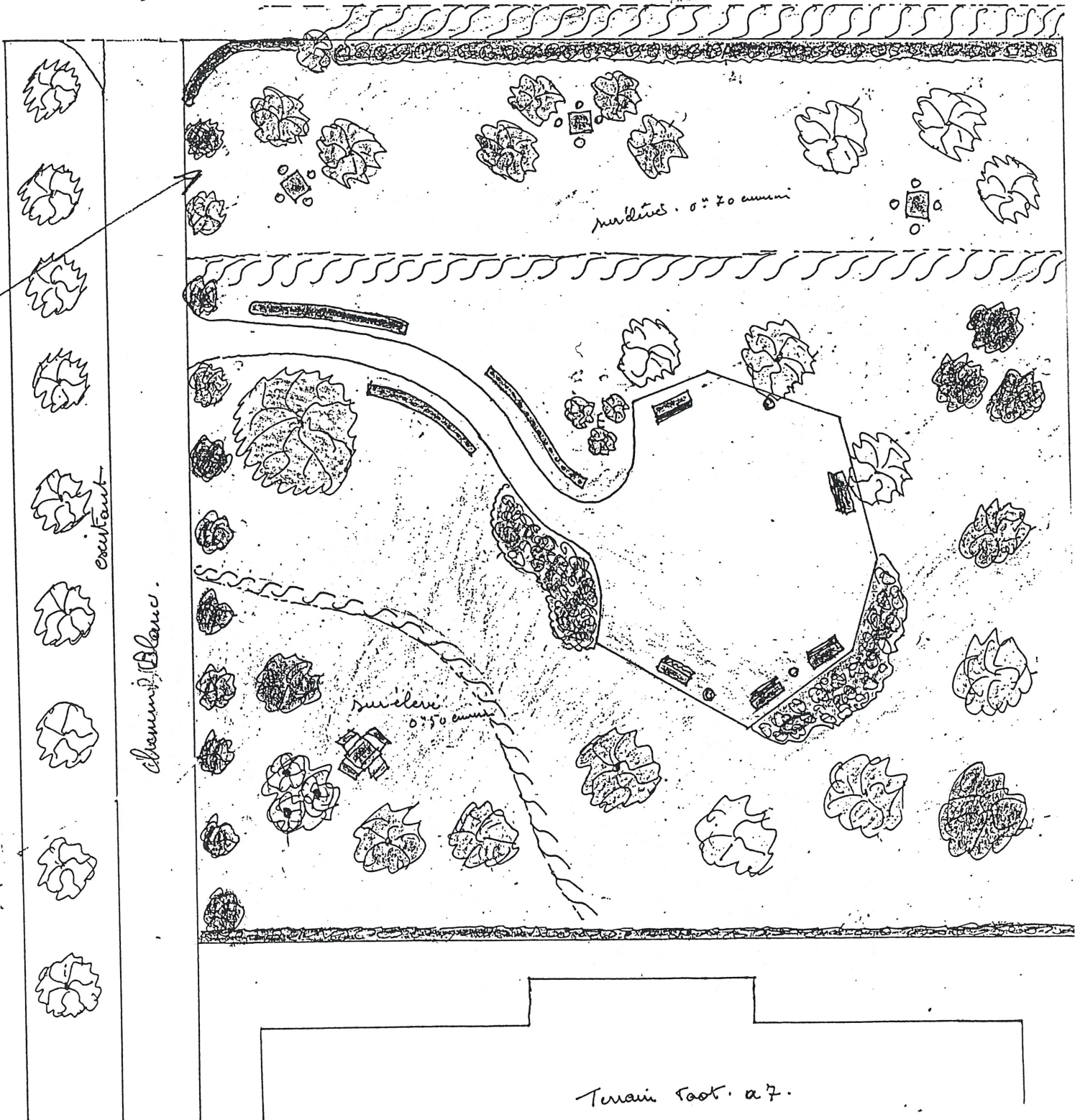
Informations locales

Pour la réalisation de ce jardin, nous nous sommes inspirés du plan conçu par M. Guillon, chef jardinier de la ville de Saintes

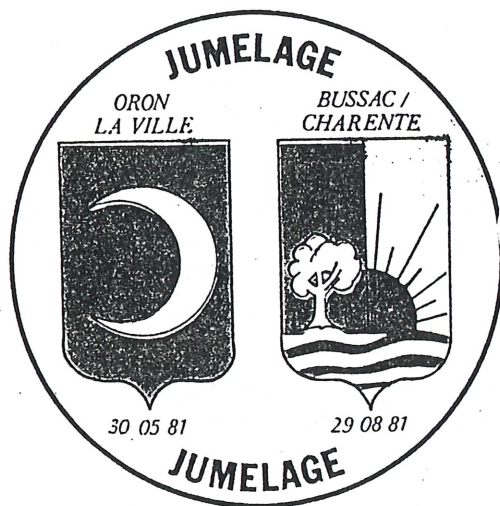
St. Vaige ←

Roads Départementales =

→ Saintes



Il y a dix ans ...



Le 29 mai 1981, en milieu d'après-midi, un groupe d'une dizaine de cyclistes, accompagné de quatre voitures suiveuses, dévalait à 50 km/h la descente sur Oron la ville. Fermait le cortège un car bondé de Bussacais.

Mais comment en était-on arrivé là ? Comme pour toutes les belles choses, il suffisait de beaucoup d'enthousiasme et d'un gramme de savoir faire.

A la création du Foyer rural, il avait été demandé aux Bussacais de répondre à un questionnaire sur leurs goûts, leurs aspirations en matière d'associations : sportives (foot, marche, gym, tennis, jeux de boules, tennis de table...), culturelles (bibliothèque, informatique, jeux de société, chant, photo) et puis une autre rubrique qui regroupait échanges, voyages, jumelages. A ce dernier point, une bonne poignée de Bussacais étaient favorables : il y avait donc du potentiel. Quand il a fallu commencer à rechercher activement, on était trois. Voyons ce qui a été fait.

Le tout jeune Pascal Monget, avec la fougue de ses 18 ans, a alerté les antennes touristiques des pays francophones : beaucoup n'étaient pas orientées vers des échanges, certaines nous ont communiqué des adresses de villages. Au regard de ce qui nous attendait, Pascal s'est appuyé sur son père, Marie-Jo a sollicité son époux, et moi j'ai empoigné l'annuaire du téléphone : finalement notre choix s'est arrêté sur une petite commune au nord-est de Lausanne : Oron la ville (Au début, on a beaucoup cherché pour la trouver sur une carte).

Comment vous expliquer notre choix ? Le nombre des habitants sensiblement égal au nôtre, les activités essentielles (agriculture, élevage, employés, ouvriers) en proportions identiques. A moins que ce soit les Oronais qui, les premiers aient dit "On veut bien"...

A quoi ça tient quand même ! Et si ces lettres d'accord étaient restées coincées dans un quelconque service de consulat ? Je crois pouvoir affirmer que la vie de plusieurs familles bussacaises et oronaises n'aurait pas pris le tournant qui est le leur depuis dix ans.

Car en dix ans, il s'en est passé des choses : depuis ce 29 mai 81, où l'équipe pionnière fonçait à la découverte de la population oronaise, les échanges se sont multipliés : au début un peu rapidement (les finances des associations ne suivaient pas) ; il a fallu se régulariser à une rencontre officielle tous les deux ans, soit à Oron, soit à Bussac, et ces dernières années, on a même repoussé à trois ans, afin de célébrer dignement le dixième anniversaire.

Mais entre ces rencontres organisées par les associations de part et d'autre, personne ne saurait dire combien il y a eu de réunions familiales, amicales, de bons moments, de joie partagée, et de tristesses aussi : les familles sont ainsi faites.

Et chaque fois que les deux équipes organisatrices ont fait appel aux bonnes volontés, il y a toujours eu du répondant : voilà qui réchauffe le cœur, et fait repartir la machine, quand elle est en baisse de régime.

Car assurer la continuité n'est pas toujours facile : pour recevoir nos amis suisses pendant une semaine, aussi bien qu'eux lorsqu'ils nous reçoivent, nous devons réussir nos manifestations pendant quatre ans et engranger, sous la surveillance du foyer rural, ce qui est nécessaire pour subventionner leurs excursions et toutes nos manifestations en commun.

Foyer rural

Et pour eux, au bout de quatre ans, dans un feu d'artifice d'une semaine, on "claque" tout : c'est merveilleux !

Cette année encore, pour cette semaine suisse, nous avons demandé par l'intermédiaire de Bussac info, que les personnes intéressées nous rejoignent. Elles ont été si nombreuses que nous avons maintenant trop de familles d'accueil. Nous avons bien sûr servi les premiers inscrits. Mais **tous ceux qui veulent nous rejoindre le peuvent encore** : il reste des places libres dans les cars pour les deux excursions du mardi 9 juillet vers Rochefort et la côte ; et des jeudi 11 et vendredi 12 à Rocamadour-Padirac-Brive-Sarlac.

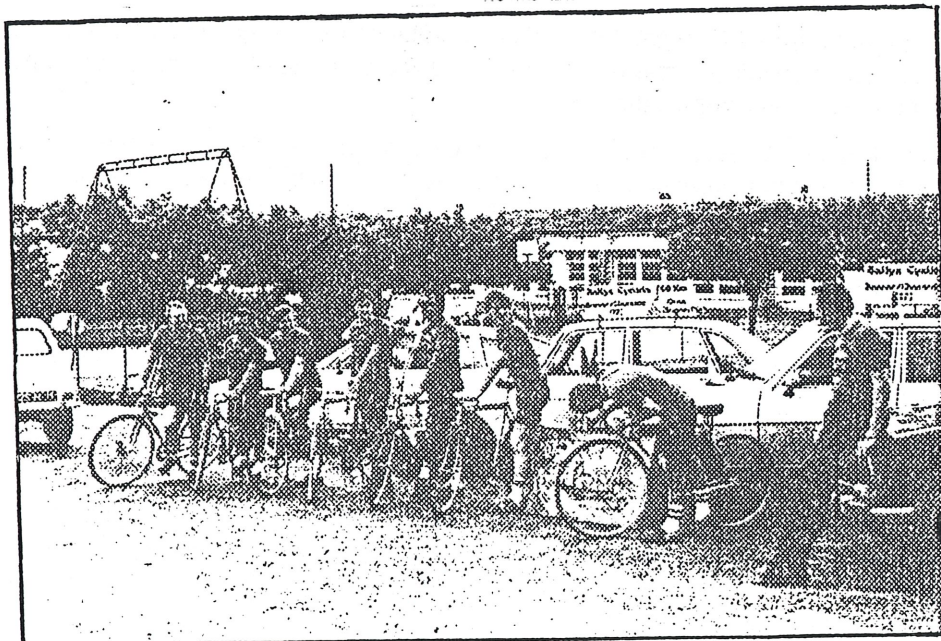
Une réunion est prévue pour tous le lundi 17 juin à 20h30.

Mon seul regret, c'est que ce dixième anniversaire ne puisse réunir tous les participants à toutes les semaines suisses et françaises de ces dix années : il y a ceux qui n'ont pu rester parce que des lassitudes diverses, et plus souvent encore leur travail, les ont éloignés ; tous les petits-jeunes des premiers voyages, parce que leurs études et leur avenir sont ailleurs ; et tous ceux que l'on ne reverra que dans un monde "meilleur".

A tous, pour le bonheur que nous avons su saisir ensemble, je dis merci. A ceux qui participeront du 8 au 15 juillet, je souhaite une grande semaine de joie, d'amitié : puisse le beau temps être avec nous.

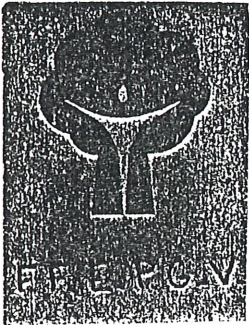
Janine Castillon

Départ des cyclistes le 29 mai 1981



Gymnastique volontaire

Compte rendu de l'AG du 10 juin 1991



La présidente de la section, Janine Coste, ouvre la séance en remerciant de leur présence les adeptes de la gymnastique ainsi que Joël Clinckemaillie, président du Foyer rural.

Lecture du rapport d'activités

La secrétaire, Josette Dupas étant excusée, celui-ci est présenté par Janine Coste.- repas fruits de mer en collaboration avec les autres sections sportives le 15/09/90

- marche du 28/11/90
- stage de danses africaines pour les animatrices le 20/01/91
- marche du 28/04/91
- stage danses collectives pour les animatrices le 09/06/91

Tout au long de l'année, 2 cours par semaine ont été assurés : le mardi de 18h30 à 19h30 par V. Emerit le samedi de 14h30 à 15h30 par J. Coste

Pour la saison 91-92 les mêmes horaires sont retenus.

Les cours, pour la saison 90-91, prendront fin le samedi 29 juin et reprendront pour la saison 91-92 le samedi 14 septembre.

Lecture du rapport financier

Présenté par la trésorière Yvette Monget. On remarque que la section a équilibré son budget.

A noter le versement d'une subvention de la direction de la jeunesse et des sports de 1000 F. Véronique Emerit précise que le nombre de licenciés a doublé cette saison. En effet, la section a vu passer son effectif de 19 à 33 personnes (dont 2 hommes), d'où une grande satisfaction pour les animatrices, ainsi que des motivations plus importantes. De ce fait, également, une impossibilité d'utiliser la salle de musculation. Les séances se déroulent dans la salle de tennis de table.

Election du bureau

Présidente : Janine Coste, élue à l'unanimité
 Secrétaire : Josette Dupas, élue à l'unanimité
 Trésorière : Yvette Monget, élue à l'unanimité
 Animatrices : Véronique Emerit et Janine Coste

Activités prévues

Repas fruits de mer le 5 octobre 1991

Une marche le samedi 19 octobre, puis une autre dont la date sera fixée ultérieurement.

Foyer rural

□ Budget prévisionnel

Il sera décidé ultérieurement par le bureau. Mais déjà il faut prévoir :

- le départ en stage de formation d'une 3ème animatrice : une personne a été contactée pour rejoindre l'équipe d'encadrement.
- le suivi des animatrices diplômées, par des stages proposés chaque année par le comité départemental de la FFEPGV et qui, s'ils ne sont pas obligatoires, sont néanmoins recommandés pour améliorer la qualité et le contenu des séances.
- d'autre part, il devient impératif d'avoir une armoire de rangement afin de stocker un matériel envahissant (ballons, cerceaux, tapis, etc...). Le président du FR nous donne un avis favorable.

□ Questions diverses

Est évoqué par beaucoup de personnes, le regret de ne plus faire de barres. Il est alors demandé au président du FR s'il ne serait pas possible de faire installer les barres existantes de la salle de musculation dans la salle de tennis de table. Ce dernier nous donne un avis favorable pour la saison prochaine, mais consultera avant les sections musculation et tennis de table. Puis à la demande des animatrices, chacun y va de son petit commentaire au sujet des séances proposées.

□ Mot du président du FR

Qui se dit satisfait de l'évolution de la section Gymnastique volontaire.

Il fait remarquer que si le budget de la section est équilibré, il serait souhaitable qu'il dégage un solde plus positif. Ceci n'est pas le fait de la section GV en particulier mais pratiquement de toutes les sections.

Il rappelle la prochaine manifestation importante du FR : la ronde de Saintonge le 20/07/91 et demande une mobilisation de tous les adhérents du foyer rural.

Janine Coste remercie les personnes présentes de la confiance témoignée pour cette saison, en espérant les revoir aussi nombreuses à la rentrée.

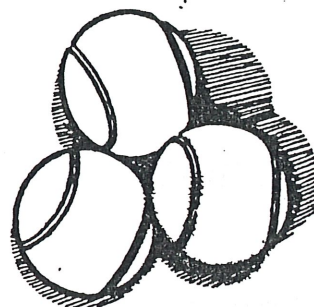
La soirée se termine sympathiquement par le "pot de l'amitié".

REPAS FRUITS DE MER

le 5 octobre 1991

Réservez votre soirée !

Tennis Info



Résultats saison 1991

Quatrième division départementale, poule A

Bussac FR bat Cozes 7 à 0

Bussac FR bat St Savinien 5 à 2

Bussac FR bat Aigrefeuille 6 à 1

Mirambeau bat Bussac 4 à 3

Bussac FR bat Cercoux 7 à 0

L'équipe termine à la seconde place de la poule. Donc pour la troisième fois consécutive elle monte d'une division. Elle évoluera au printemps 1992 en troisième division départementale.

Tournoi

Le tournoi interne a été repoussé pour cause de compétition. Il aura probablement lieu la fin août, début septembre.

De plus amples renseignements vous seront communiqués ultérieurement. Profitez des beaux jours de l'été pour vous entraîner !

A bientôt sur les courts

M. Vincendeau

NOUVELLES DU TENNIS DE TABLE

□ Bilan des deux équipes engagées en championnat

Malgré nos difficultés à recruter de jeunes joueurs, on peut dire que sur le plan sportif la saison qui vient de s'achever a été faste. En effet, nos deux équipes engagées dans la compétition accèdent à la division supérieure. Ce qui fait que l'année prochaine l'une évoluera en 2ème division et l'autre en 1ère division.

Ce bon résultat d'ensemble s'explique par l'existence au sein de chaque équipe à la fois de joueurs désirant progresser et d'autres plus expérimentés sur le plan technique. Le tout donnant une certaine cohésion suffisante pour terminer en tête de sa poule. Donc félicitations à chacun des joueurs, mais attention aux arbres qui cachent la forêt : on ne peut pas dire objectivement que la situation du club soit saine actuellement (même si elle n'est pas catastrophique) du point de vue du recrutement de nouveaux joueurs. Et ce n'est pas le départ annoncé de Christophe MONGET qui peut améliorer la situation. Reste l'espoir de voir certains jeunes ayant pratiqué le ping-pong dans le cadre de l'école nous rejoindre avec l'envie cette fois-ci de faire un peu de compétition.

□ Résultats du tournoi interne en date du 20 avril

Tableau jeunes : Nicolas CHABOT bat Cyrille MIGNON en finale après un match âprement disputé.

Tableau adultes : Christophe MONGET bat AUDEBEAUD Christophe

Tableau filles : 1ère LAJOIE Christine

Tout s'est très bien passé, malgré une participation des jeunes de l'école et du collège un peu moins importante que l'année précédente (à cause de la concurrence d'un match de football).

A l'année prochaine donc, et nous essaierons d'organiser deux tournois internes, en liaison avec l'activité d'initiation aux jeux de raquettes qui se déroule pendant le temps scolaire.

Paul Pimienta

Football

ASSEMBLEE GENERALE FOOTBALL

□ FOOT SAISON 90/91

L'assemblée générale de la section Football s'est déroulée samedi 25 mai à 18 heures, salle municipale en présence de Monsieur Guy Chapuis, maire de Bussac et d'un peu plus de cinquante personnes.

Présidée par Monsieur Jacques Monget, nous avons pris connaissance du rapport d'activité présenté par la secrétaire Claudine Patrouillault.

Une activité bien fournie dans le domaine des différents championnats ou nos diverses équipes ont plutôt fait bonne figure.

La palme revient à nos poussins qui ont disputé la demi-finale départementale de leur catégorie.

Rappelons pour mémoire que la section Football comprenait pour la saison 90/91 69 licenciés dont 14 dirigeants, 17 seniors et 38 jeunes participant à quatre catégories différentes de championnat.

Nos jeunes ont eu l'occasion d'évoluer sous l'oeil du conseiller technique départemental Gilles Bouard et ont participé à différentes actions comme l'opération Guérin le jeu Adidas Pepsi-Cola.

Julien Pothet et Emmanuel Demazoin se sont distingués et ont participé aux finales départementales. Bravo aux jeunes!

Une opération interne au club a été organisée entre les différents licenciés et le vainqueur de chaque catégorie s'est vu remettre une coupe qu'il conservera chez lui pendant une année avant de la remettre en jeu. Il s'agit de:

Emmanuel Patrouillault Pupilles

Laurent Large Poussins

Antoine Marouby Débutants

Ces résultats sont, bien sûr, comme cela a été souligné, le fait que les enfants possèdent certaines qualités, mais qu'ils sont également bien entraînés et encadrés par MM. André Perrin, Michel Pothet et Gérard Rivasseau qui se dévouent tous les mercredis pour être présents.

Que les parents soient également remerciés pour leur participation, surtout lors des déplacements du samedi.

Pour remercier leurs entraîneurs, les enfants ont offert à chacun un grand et beau sac de sport.

Le rapport financier présenté par le trésorier Daniel Vincendeau apporta toutes les garanties d'une saine gestion équilibrée.

Le budget global s'élève à plus de 40.000 F et fait apparaître avant la soirée dansante et le tournoi seniors du 9 Juin un excédent de 1327.02 F.

Il est à noter que dans ce budget la part consacrée à l'investissement en matériel et équipement s'élève à un montant légèrement supérieur à 5000 F.

La section au cours de cette année n'a reçu aucune subvention particulière et réussit à équilibrer ses comptes par les manifestations qu'elle organise soit deux concours de belote, une soirée dansante lors de son assemblée générale, deux tournois, l'un pour les jeunes, l'autre pour les seniors.

La vente des calendriers en décembre n'est pas une partie négligeable du budget, tout en restant bien au-dessous de ce qu'elle pourrait être.

Toutefois l'association Foyer rural lui permet de profiter gratuitement d'installations adaptées et de l'éclairage pour les entraînements hivernaux.

Le Président présenta le rapport moral dont on pourra prendre connaissance par ailleurs.

Si ce rapport insiste sur les difficultés de fonctionnement, c'est tout simplement parce que les tâches nombreuses sont réparties sur un petit groupe de personnes qui fatiguent et accepteraient bien volontiers de l'aide en provenance de toutes les bonnes volontés.

L'animation créée en vaut la peine et la section est persuadée que c'est pour le bien des jeunes.

Peu de questions ont été posées et les rapports furent adoptés à l'unanimité.

Monsieur le Maire souligna le dynamisme de l'équipe dirigeante et la remercia pour la manière dont elle gère l'ensemble de la section aussi bien pour les équipements, son budget ou ses ressources humaines.

Il évoqua l'aménagement et l'entretien des installations : mise en place d'un nouvel éclairage, réfection des vestiaires, l'investissement possible

Foyer rural

d'un nouveau bâtiment commun entre la section boules et celle du football.

Si la municipalité fait l'investissement des matériaux, les sections ont-elles à effectuer elles-mêmes la construction ?

Les dirigeants font part de leur déception pour la réfection promise des vestiaires depuis maintenant plusieurs années mais non encore effectuée.

Monsieur le Maire insiste sur l'oeuvre réalisée par les employés communaux et les difficultés à faire face et il veille à particulièrement à ce problème.

Le problème des arbres en bordure de route est posé pour avoir une haie de meilleure composition.

La question concernant la pose de panneaux publicitaires est à nouveau soulevée. Soucieux de la qualité de l'environnement Monsieur le Maire à priori ne semble pas favorable à leur mise en place mais se dit prêt toutefois à examiner le projet qui lui serait soumis.

Avant de clore cette assemblée générale le président a tenu à remercier l'ensemble de toute l'équipe joueurs et dirigeants pour leur dévouement et la prestation de l'année.

Une mention plus particulière à notre secrétaire Claudine Patrouillault ainsi qu'à son adjointe Marie-Christine Durand pour l'ensemble de leur travail et nous savons combien de leur temps et de leurs efforts elles ont donné tout au long de l'année.

Un merci également pour les entraîneurs sans qui l'excellent travail de fond ne serait pas réalisé.

Enfin cette assemblée ne pourrait pas se terminer sans évoquer la mémoire de ceux de nos amis qui nous ont quitté bien trop tôt, au cours de cette année à savoir Philippe Faveau et Michel Jacques.

La section Football

□ RAPPORT MORAL

Nous avons pris connaissance des divers rapports donnant le niveau de santé de notre section.

Nous croyons pouvoir affirmer que le patient se porte bien.

Pourtant conduire une section Football dans une commune comme la notre n'est pas forcément une chose simple.

Sur le plan des installations nous sommes plutôt bien pourvus et bien des communes nous envient.

Toutefois restons vigilants car nous savons que tout cela vieillit vite et si nous n'y prenons pas garde, demain nous risquons de manquer du nécessaire.

Notre terrain ondule de plus en plus et l'état de nos vestiaires est là pour le rappeler.

Nos difficultés se situeraient plutôt dans l'encadrement et l'animation.

Notre petit groupe comprend quelques personnes qui constituent les vrais piliers et la charpente et qui sont très souvent sollicitées.

Pour faire du football à Bussac où ailleurs il faut

- Assurer toute l'administration et c'est déjà un très gros morceau.
- Veiller particulièrement à la mise en place des licences et selon les années cela comprend entre 70 et 80 documents.
- Assurer la coordination par une bonne communication entre les clubs, la fédération, les joueurs.
- Former des jeunes, assurer les entraînements, transporter les jeunes, encadrer les matchs.
- Marquer les terrains, placer ou enlever les poteaux ou les filets, arbitrer la touche ou le centre éventuellement.
- Assurer l'organisation des matchs, ouvrir la buvette, vendre des billets.
- Organiser des manifestations lucratives pour équilibrer le budget.
- Accepter les critiques de ceux qui ne partagent pas les mêmes points de vue et qui la plupart du temps sont ceux qui ne participent pas.

Tout ceci n'est qu'un aperçu des mille et une tâches à accomplir.

Bien souvent cela se passa dans la plus grande indifférence ce qui vous l'avouerez n'est guère encourageant pour ceux qui se dévouent.

Les spectateurs en dehors de quelques fidèles, sont rares, certains parents pensent que les entraînements sont une garderie....

On pourrait sombrer dans le pessimisme mais ce ne sera pas notre cas.

Il y a beaucoup de choses qui nous encouragent et qui feront peut-être demain évoluer cette situation.

Les résultats de nos équipes sont très bons et voyez au moment où nous sommes réunis nos poussins disputent la demi finale départementale.

N'est pas là une récompense extraordinaire pour ceux qui les entraînent et les encadrent.

Foyer rural

Nous savons que notre travail en profondeur finira par payer dans quelques années.

Nous voulons croire qu'une bonne partie de ces jeunes, devenus

adultes et ayant pu se fixer dans la région, auront à cœur de venir jouer sous les couleurs rouge et jaune de leur club d'origine.

Pour atteindre ce but, du travail reste à faire et pour cela nous accueillons toutes les bonnes volontés qui voudront se joindre à nous soit au niveau de l'équipe dirigeante, soit tout simplement pour aider comme le font déjà un certain nombre de parents que nous remercions ici.

Nos résultats sont positifs, nous avons encore de l'enthousiasme à partager.

Le travail ne manque pas, nous le savons, c'est pour cela que nous nous apprêtons à retrousser nos manches pour attaquer la saison prochaine.

Le Président, Jacques Monget

❑ Composition du Bureau pour la saison 90/91

Président Jacques Monget
 Vice-Président Emmanuel Martorell
 Secrétaire Claudine Patrouillault
 Secrétaire-Adjointe Marie-Christine Durand
 Trésorier Daniel Vincendeau
 Trésorier-Adjoint Bernard Demazoin
 Membres : Jean-Pierre Monget, André Perrin,
 Régis Planet, Eric Monget, Marcel Pelletier,
 Roland Monget.

❑ SOIREE DANSANTE DU 25 MAI 1991

Après l'assemblée générale de la section football, comme les années passées, le groupe élargi s'est retrouvé pour le repas fromages que notre ami Michel Jacques avait lancé il y a déjà quelques années.

Michel n'était pas là mais son ombre était parmi nous et nos pensées sont allées vers lui.

L'animation était assurée par Jacques Denepoux et sa discothèque.

Les 120 convives ont largement profité de cette soirée aussi bien par les excellents produits qu'ils ont consommés mais aussi par les choix musicaux proposés.

Une imitation de Johnny Halliday accompagnée par des girls Bussacaises enrichit encore cette soirée.

Merci à Cécile Jacques et à ses enfants ainsi qu'à Régis et Sandrine pour leur aide apportée à la réalisation de cette soirée.

Nous savons les efforts qu'ils ont fait et nous savons que nous leur devons beaucoup.

La section Football

MECHOU du FOOT
Samedi 7 septembre
Réservez votre soirée !

❑ TOURNOI DE SIXTE Du Dimanche 9 JUIN

Dès 7 Heures 30, nous étions sur le terrain pour préparer cette journée que nous souhaitons animée.

La pluie nous y rejoignit dès 8 heures et elle ne nous quitta que vers 16 heures. Cela n'incita pas les joueurs à nous rejoindre.

Pourtant sur le coup de 10 heures, nous avions 11 équipes d'inscrites et le tournoi pouvait commencer, mais cela était la moitié de ce que nous attendions.

Cette pluie ne facilita pas notre tâche mais chacun de nous y mis le meilleur et nous croyons pouvoir dire qu'à la remise des trophées la persévérance fût largement récompensée.

La poule des champions fut gagnée par une équipe de Saintes devant une équipe de Bussac.

La poule de consolation fût gagnée par une équipe de jeunes de la Berlingue au dépens d'une équipe d'Ecoyeux.

Le soleil ne fût pas de la partie mais nous pouvons écrire que tous les participants furent contents et espèrent se retrouver l'année prochaine dans de meilleures conditions.

Le trésorier espérait plus, mais il faudra faire avec, en souhaitant se récupérer une autre fois.

La Section Football.